ÉTUDE

ENVIRONNEMENT

FÉVRIER 2018

INTERFACE VILLE/NATURE PARC NATIONAL DES CALANQUES

Secteur Marseille Pastré/Roy d'Espagne/ La Cayolle

agam
AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Parc national des Calanques

ONT COLLABORÉ À CETTE ÉTUDE

G. Morin
H. Nolo
P. Volpe

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

ÉTUDE

ENVIRONNEMENT

FÉVRIER 2018

INTERFACE VILLE/NATURE PARC NATIONAL DES CALANQUES

Secteur Marseille Pastré/ Roy d'Espagne/La Cayolle

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 5

SECTEUR MARSEILLE PASTRÉ/ROY D'ESPAGNE/LA CAYOLLE 7

Situation et contexte 7

Les grandes tendances socio-démographiques 8

Le socle : un piémont d'interface au contact direct du massif 9

Un territoire vulnérable face aux risques 13

Habitat, logements et formes urbaines 15

Accessibilité et desserte 19

Pratiques des lieux 20

Des enjeux pluriels pour la préservation des espaces patrimoniaux 22

CO-CONSTRUCTION DE SCÉNARII 23

ENJEUX TRANSVERSAUX - RESTITUTION DES ATELIERS DU 6.12.2016 25

Enjeu n°1 - Des portes d'entrée à définir pour des liens ville/nature renforcés 25

Enjeu n°2 - Des perméabilités nord/sud et est/ouest à retrouver 26

Enjeu n°3 - Mise en conformité des obligations légales de débrouissaillement sur ce territoire d'interface ville/nature 27

Enjeu n°4 - Aménagement et qualité paysagère des espaces 27

Enjeu n°5 – Valoriser la biodiversité existante 28

Enjeu n°6 – Valoriser le patrimoine existant 29

ENJEUX PAR PORTE D'ENTRÉE AUX MASSIFS - RESTITUTION DES ATELIERS DU 6.12.2016 33
Zoom sur le secteur de la Fontaine de Voire / La Jarre 33
Zoom sur le secteur de la sablière du Roy d'Espagne 36
Zoom sur le secteur de la maison du gardien du Roy d'Espagne 38
Zoom sur le secteur de l'entrée du Parc Pastré 40

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE CHAQUE PORTE D'ENTRÉE AUX MASSIFS 43
Entrée Fontaine de Voire, un site de proximité à gérer et aménager 43
La sablière du Roy d'Espagne, un site aux caractéristiques écologiques particulières 48
Le secteur de la maison du gardien du Roy d'Espagne, un site à repenser 50
Le secteur de la seconde entrée du Parc Pastré, un parc public à aménager 52

1

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

SECTEUR D'ÉTUDE : UN SECTEUR DE VILLE EN RIVE DE PARC NATIONAL

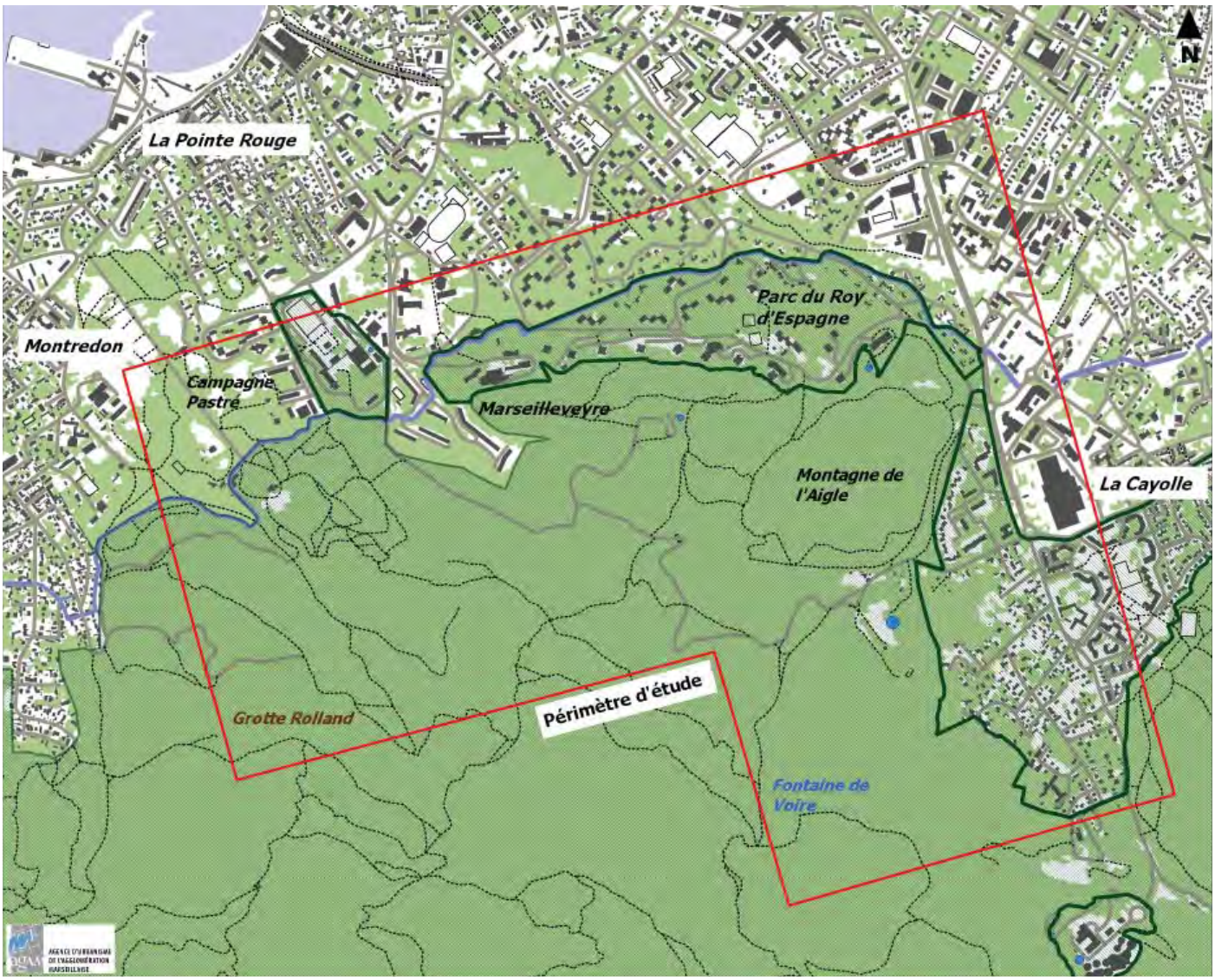

SECTEUR MARSEILLE PASTRÉ / ROY D'ESPAGNE / LA CAYOLLE

Diagnostic de territoire

SITUATION ET CONTEXTE

Un secteur de ville en rive de parc national

Couvrant la frange urbaine des quartiers sud de Marseille, le secteur d'étude s'étire sur 2,5 km depuis le centre équestre de Campagne Pastré à l'ouest jusqu'au chemin du Roy d'Espagne à l'est et sur 1,5 km depuis le Parc du Roy d'Espagne jusqu'à La Cayolle. Il prend une épaisseur de 1,3 km en profondeur sur le massif. La Grotte Rolland, la Fontaine de Voire, plusieurs secteurs d'escalade et les différents chemins de randonnée les reliant font ainsi partie intégrante du périmètre d'étude. Le ruban de franges urbaines constitue un espace d'interface entre la ville et les espaces naturels du massif de Marseilleveyre qu'il enserre sur son versant nord, depuis la Campagne Pastré jusqu'à La Cayolle. Traversée dans toute sa longueur est/ouest par la branche Valentine/Montredon du canal de Marseille, la frange nord d'interface ville-nature couvre 110 ha d'espaces urbanisés pour partie inscrits en « aire optimale d'adhésion » du Parc national des Calanques (PNC) en bordure immédiate des espaces naturels inscrits en « cœur terrestre ». La frange à l'est, quant à elle, couvre 60 ha d'espaces urbanisés dont 46 ha en « aire optimale d'adhésion ».
Administrativement, le secteur d'étude s'étend partiellement sur les quartiers de Montredon à l'ouest, Pointe-Rouge au nord et Sormiou à l'est, appartenant aux 8e et 9e arrondissements de Marseille.

CHIFFRES-CLÉS

- Une frange urbanisée de 3,5 km
- Un linéaire du canal de Marseille de 3,3 km
- 300 ha en cœur de Parc National
- 88 ha en aire d'adhésion du Parc National

LES GRANDES TENDANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Une stabilité de la population

Avec 11 826 habitants en 2012 contre 11 871 habitants en 2007, le périmètre d'étude présente a priori une population stable. Toutefois, cela masque une tendance générale à la diminution du nombre d'habitants à l'échelle de la plupart des secteurs constitutifs[1] du périmètre d'étude, à l'exception de celui de La Jarre – Roy d'Espagne dont la dynamique démographique a vu doubler le nombre d'habitants (557 habitants en 2007 contre 1 130 habitants en 2012), compensant ainsi les baisses.

Une augmentation de la population âgée

On observe globalement entre 2007 et 2012 une augmentation de la population âgée (la tranche d'âge des 75 ans et + augmente de 34%) tandis que toutes les autres tranches diminuent, particulièrement celles des 15/29 ans et 30/44 ans (respectivement -9% et -5%).

A une échelle plus fine, sur la frange nord, le secteur des Tours Granados est celui qui connaît l'évolution la plus marquée. Sa population âgée connaît une forte augmentation (+56%), tandis que toutes les autres tranches d'âges y enregistrent une diminution de leur population. Cette tendance au vieillissement de la population est également marquée sur le secteur de Bengale-Fonclair (+51%), où le phénomène concerne également la tranche des 60/74 ans (+16%). Sur le secteur Roy d'Espagne-Chabrier (correspondant au Parc du Roy d'Espagne hors tours), on observe également une tendance à l'augmentation de la population la plus âgée (les 75 ans et + augmente de +21%) modérée par une augmentation de la tranche d'âge des 0/14 ans (+23%), ainsi que sur Marseilleveyre (+15%) où cela est à corréler avec l'augmentation de la tranche d'âge des 30/44 ans (qui augmente de +15%).

En revanche, les secteurs Sormiou-Cayolle et La Jarre-Roy d'Espagne situés à l'est connaissent des évolutions beaucoup plus marquées. Sur Sormiou-Cayolle ; tandis que les populations jeunes affichent une croissance négative, la population âgée connaît une croissance fulgurante : la tranche d'âge des 75 ans et + augmente de 97%. Parallèlement, si le secteur La Jarre-Roy d'Espagne connaît une tendance similaire (les 75 ans et + augmentent de 48%), la croissance des autres tranches d'âges explose : +176% pour les 15/29 ans, +148% pour les 30/44 ans, +118% pour les 45/59 ans, +61% pour les 0/14 ans et jusqu'à +25% pour les 60/74 ans.

Moins de ménages avec famille et davantage de retraités

En 2012, on dénombre 5 113 ménages sur le périmètre d'étude contre 4 812 en 2007. Toutefois, la taille des ménages est en diminution (2,26 personnes en 2012 contre 2,43 personnes en 2007). A l'échelle des secteurs, elle baisse moins fortement sur Roy d'Espagne-Chabrier et Marseilleveyre (respectivement 2,10 en 2012 contre 2,18 en 2007 et 2,25 en 2012 contre 2,28 en 2007) et plus fortement sur les secteurs Sormiou-Cayolle (2,92 en 2012 contre 3,30 en 2007) et La Jarre-Roy d'Espagne (2,23 en 2012 contre 2,60 en 2007), les Tours Granados (2,08 en 2012 contre 2,35 en 2007) ou Bengale-Fontclair (2,18 en 2012 contre 2,33 en 2007).

L'évolution de la composition des ménages fait apparaître que :

- La part des ménages de 1 personne augmente (33% en 2012 contre 26% en 2007). Elle reste la plus élevée sur le secteur Roy d'Espagne-Chabrier (43% en 2012 contre 35% en 2007) et tend à plus fortement augmenter sur le secteur des Tours Granados (36% en 2012 contre 25% en 2007) ;
- La part des ménages dont la famille est monoparentale augmente à l'échelle du périmètre d'étude (17,6% en 2012 contre 15,8% en 2007), mais elle a doublé sur le secteur Marseilleveyre (14% en 2012 contre 7% en 2007) et diminué sur Sormiou-Cayolle (1,9% en 2012 contre 3,5% en 2007). La part des ménages comptant une femme seule augmente (22% en 2012 contre 18% en 2007) ;
- La part des ménages avec famille diminue (65% en 2012 contre 72% en 2007), de façon un peu plus sensible sur le secteur La Jarre-Roy d'Espagne (64% en 2012 contre 79% en 2007) ;
- Les ménages dont la famille est un couple sans enfant voient leur part diminuer légèrement (27% en 2012 contre 29% en 2007). Cette tendance se confirme sur le secteur Marseilleveyre (28% en 2012 contre 39% en 2007), alors qu'inversement la part augmente sur les secteurs Bengale-Fontclair (35% contre 30%), Campagne Pastré (26% contre 22%) et Sormiou-Cayolle (23% contre 21%) ;
- La part des ménages composés d'un couple avec enfant diminue également (27% en 2012 contre 32% en 2007), ce plus fortement sur le secteur Campagne Pastré (37% contre 48%).

1. Les secteurs constitutifs du périmètre d'étude correspondent aux 7 principaux IRIS couvrant la zone d'étude.

Sur le plan de la composition des familles, la part des couples sans enfants reste stable (27% en 2012) ainsi que celle des familles monoparentales (11% en 2012 contre 12% en 2007) tandis que celle des couples avec enfants a diminué (27% en 2012 contre 32% en 2007).

En termes de catégories socio-professionnelles, les ménages retraités restent les plus représentés et leur part tend à augmenter (28,5% en 2012 contre 25,8% en 2007). Au deuxième rang, on retrouve les professions intermédiaires dont la part reste relativement stable (17% des ménages), suivies des cadres dont la part enregistre une diminution (14,5% des ménages en 2012 contre 15,3% en 2007).

LE CADRE VÉGÉTAL : UNE DOMINANTE DE PINS D'ALEP

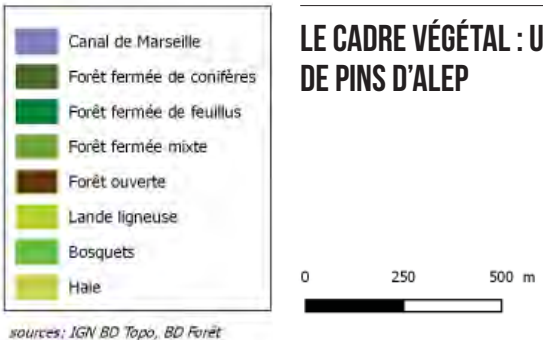

sources: IGN BD Topo, BD Forêt

LE SOCLE : UN PIÉMONT D'INTERFACE AU CONTACT DIRECT DU MASSIF

La topographie : un secteur d'interface au pied des reliefs

Le secteur d'étude se développe sur un vaste piémont à faible pente qui vient butter sur le massif de Marseilleveyre au sud. Constitutif du massif littoral des Calanques, ce massif présente des reliefs montueux et tourmentés mais peu élevés, dont les premières chaînes de collines au contact direct de l'urbanisation culminent de 153 mètres à la Grotte Rolland jusqu'à 199 mètres à la Montagne de l'Aigle (le sommet de Marseilleveyre est à 433 mètres). Essentiellement constitué de calcaire compact

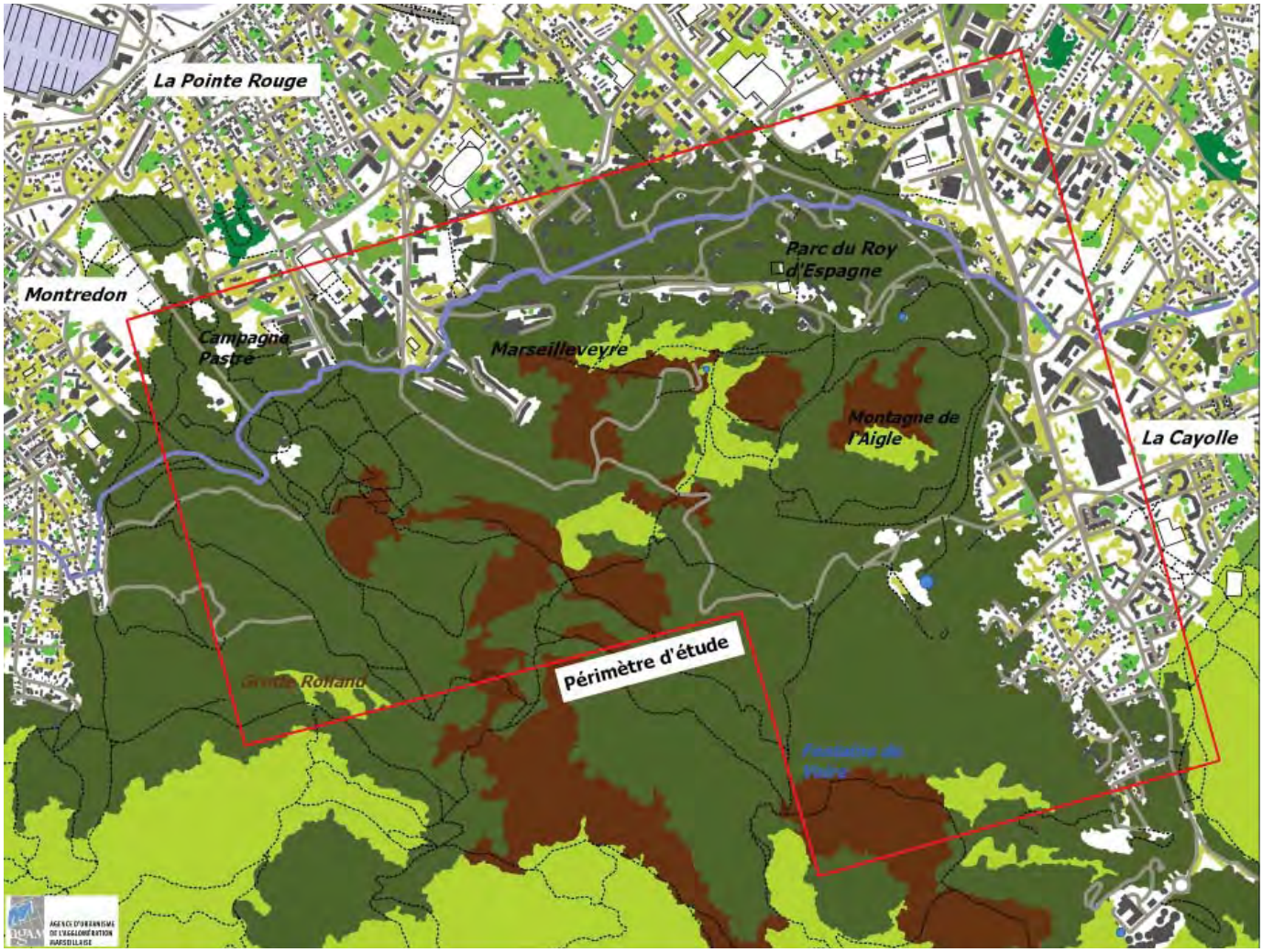

présentant des barres rocheuses, le massif compte également sur sa face nord une colline de sables éoliens (la sablière d'Anjarre) dont les matériaux sensibles à l'érosion liée au climat méditerranéen descendent par les vallons jusqu'au contact de l'urbanisation.

Le cadre végétal : une dominante de pin d'Alep, des milieux naturels fragiles

L'orientation des piémonts, le relief, le substrat et la distance au littoral déterminent l'étagement de la végétation. Située au-dessus du Roy d'Espagne, la sablière d'Anjarre est en grande partie recouverte par une garrigue à romarin. Les secteurs d'interfaces urbanisées sont davantage occupés par une végétation où domine la pinède à pin d'Alep, sous laquelle est installé un taillis de chênes verts ou de petits feuillus voire une garrigue boisée. L'impact de la présence humaine s'y traduit par une dégradation du milieu naturel atteignant surtout les sols (érosion due au piétinement).

Au contact des zones urbaines de l'interface au nord du massif de Marseilleveyre (Campagne Pastré, Parc du Roy d'Espagne), les boisements sont intégrés à l'agglomération (végétation sur infrastructures et futaie de pin d'Alep sur les secteurs d'habitat et dans la zone urbaine boisée). Dans ces zones urbanisées, sont également localisées quelques entités boisées constituées de pinèdes matures, avec des arbres pouvant atteindre 15 à 20 mètres de haut pour une circonférence de 40 centimètres.

En termes de protections et hors de la zone « cœur terrestre » du PNC, les espaces boisés les plus emblématiques (aire d'adhésion, espaces verts majeurs) font l'objet de nombreuses protections notamment au titre de la Directive Territoriale de l'Aménagement, du Schéma de Cohérence Territoriale, du Plan Local d'Urbanisme, de la loi Littoral ou du Paysage.

Sablières et pelouses sèches, support d'une biodiversité remarquable

Le site Roy d'Espagne-Anjarre est très original par la présence de sables marins dans lesquels se trouvent encore des fossiles d'origine marine et sur lesquels se sont installées des espèces végétales du bord de mer pour la plupart protégées. Ce sable était dans la rade de Marseille, émergé lors de la dernière période glacière, lorsque le niveau de la mer était 120 mètres en dessous du niveau actuel. Ce sable marin a été poussé par le mistral sur le massif de Marseilleveyre.

A l'automne 2015, un inventaire (recherche d'exhaustivité) des individus de Thymelaea taronraira, Astragalus tragacantha, Senecio maritima et Helianthemum syriacum a été réalisé en tant qu'espèces à forts enjeux de conservation pour le site. En effet, ces espèces pérennes littorales héliophiles sont typiques et structurantes de communautés de bord de mer. Ainsi, leur présence en situation rétro-littorale sur des dunes constituées de sable éolien revêt un caractère original qu'il convient de préserver.

L'été 2016 a été particulièrement sec : 4 mois – juin à sept - avec 11 mm cumulé au lieu de 74 mm en moyenne sur 30 ans, soit un déficit hydrique de 15% et de 46,8% entre mars et septembre. Une importante mortalité des espèces végétales a été constatée notamment sur le littoral et sur le site sableux Roy d'Espagne-Anjarre. De nombreux individus de Thymelaea tartonraira ont dépéris cet été-là, il semble que cette espèce est particulièrement vulnérable au stress hydrique.

Il convient dorénavant d'intégrer la problématique d'évènements climatiques extrêmes dans la veille de ces espèces. Les derniers épisodes de canicule remontent à 2003. Le record historique à Marseille de stress hydrique remonte à 1907 avec 91 jours absolus sans pluie.

Le suivi de ces sites particuliers et notamment celui d'Anjarre-Roy d'Espagne concourt à l'objectif II de la charte « Protéger les éléments naturels de grande valeur patrimoniale ».

Par ailleurs, une expertise écologique a été menée en 2015 sur les « espaces verts » présents autour des ouvrages « eau » gérés par la Société des Eaux de Marseille pour le compte du Conseil de Territoire Marseille Provence. Il apparaît que le niveau d'enjeu écologique au droit du linéaire du canal est modéré. La présence de pelouses sèches sur les abords constitue un habitat naturel accueillant potentiellement une espèce floristique endémique provençale, l'ophrys provincialis. La présence d'arbres remarquables favorise la présence d'espèces faunistiques protégées comme le Grand Capricorne ou le Coucou-geai.

RECOUVREMENT DES HABITATS TERRESTRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CARTOGRAPHIÉS DANS LES ENTITÉS DU SITE NATURA 2000

FR9301602 - CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET

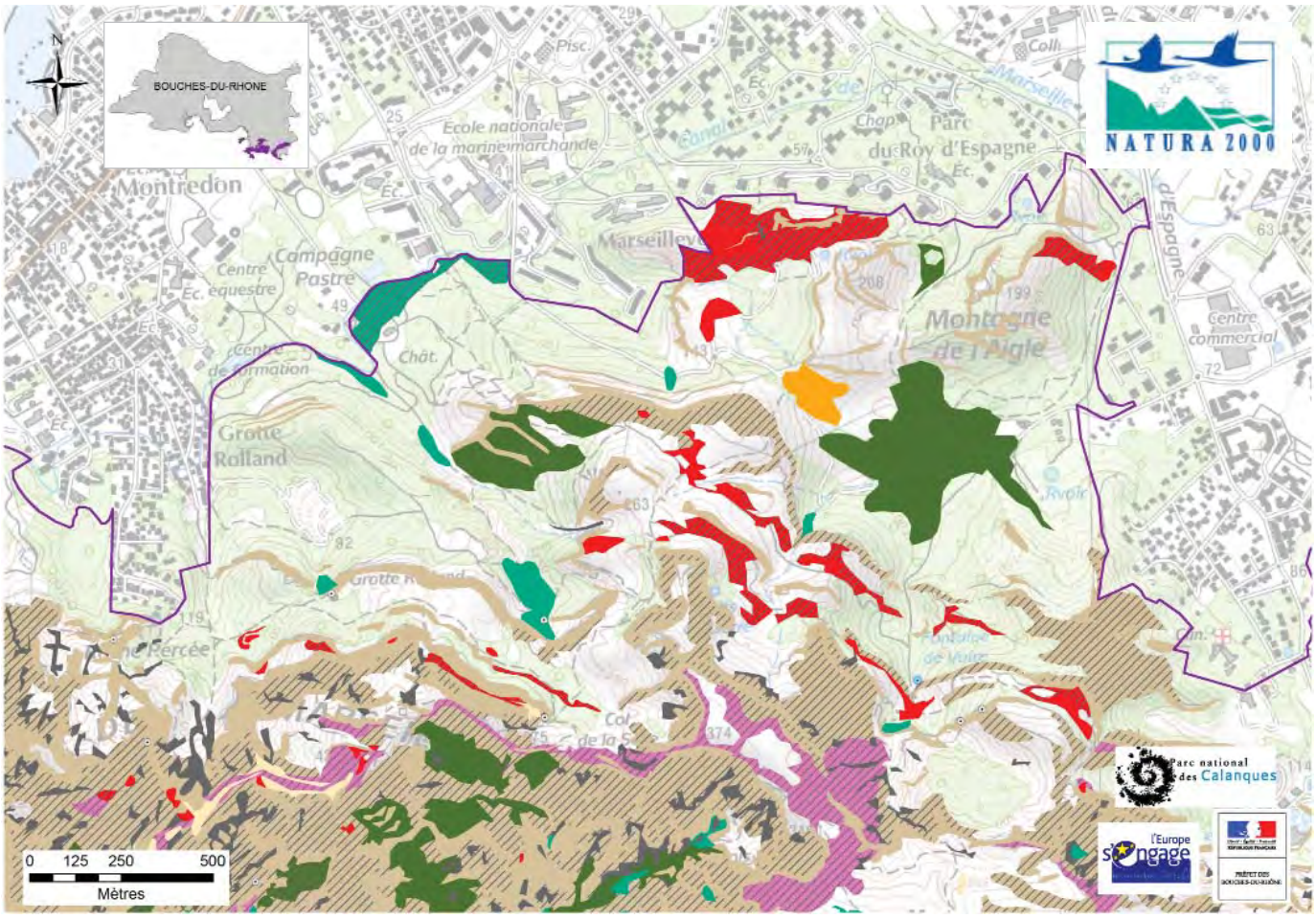

Habitats terrestres d'intérêt communautaire et prioritaires (*)

Habitats de landes et pelouses

- 2240: Dunes avec pelouses du Brachypodietalia et des plantes annuelles
- 4090: Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
- 6220*: Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

Habitats humides

- 3290: Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens s'asséchant régulièrement ou cours médian en substrat géologique perméable
- 7220*: Communautés des sources et suintements carbonatés

Habitats littoraux

- 1240: Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques
- 5210: Matorrals arborescents à Juniperus spp.
- 5330: Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques
- 5410: Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaise (Astragalo-Plantaginetum subulatae)

Habitats rocheux

- 8130: Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8210: Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310: Grottes, avens et baumes diverses

Habitats forestiers

- 92A0: Forêts-galeries Salix alba et Populus alba
- 9320: Forêts à Olea et Ceratonia
- 9340: Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- 9540: Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

Habitats complexes

- Habitats complexes (présence de plusieurs habitats sur une même zone)

Sources : Inventaire DOCOB FR9301602
Habitats terrestres: CEEP, CBNMed (V. Noble, H. Michaud), ONF (J. Baret), 2003-2005
Fond cartographique : Scan Littoral SHOM/IGN 2011
Réalisation : PN CALANQUES - Novembre 2014

RECOUVREMENT DES HABITATS NATURELS DANS LA ZONE PASTRÉ/ROY D'ESPAGNE SELON LA NOMENCLATURE FRANÇAISE CORINE BIOTOPE

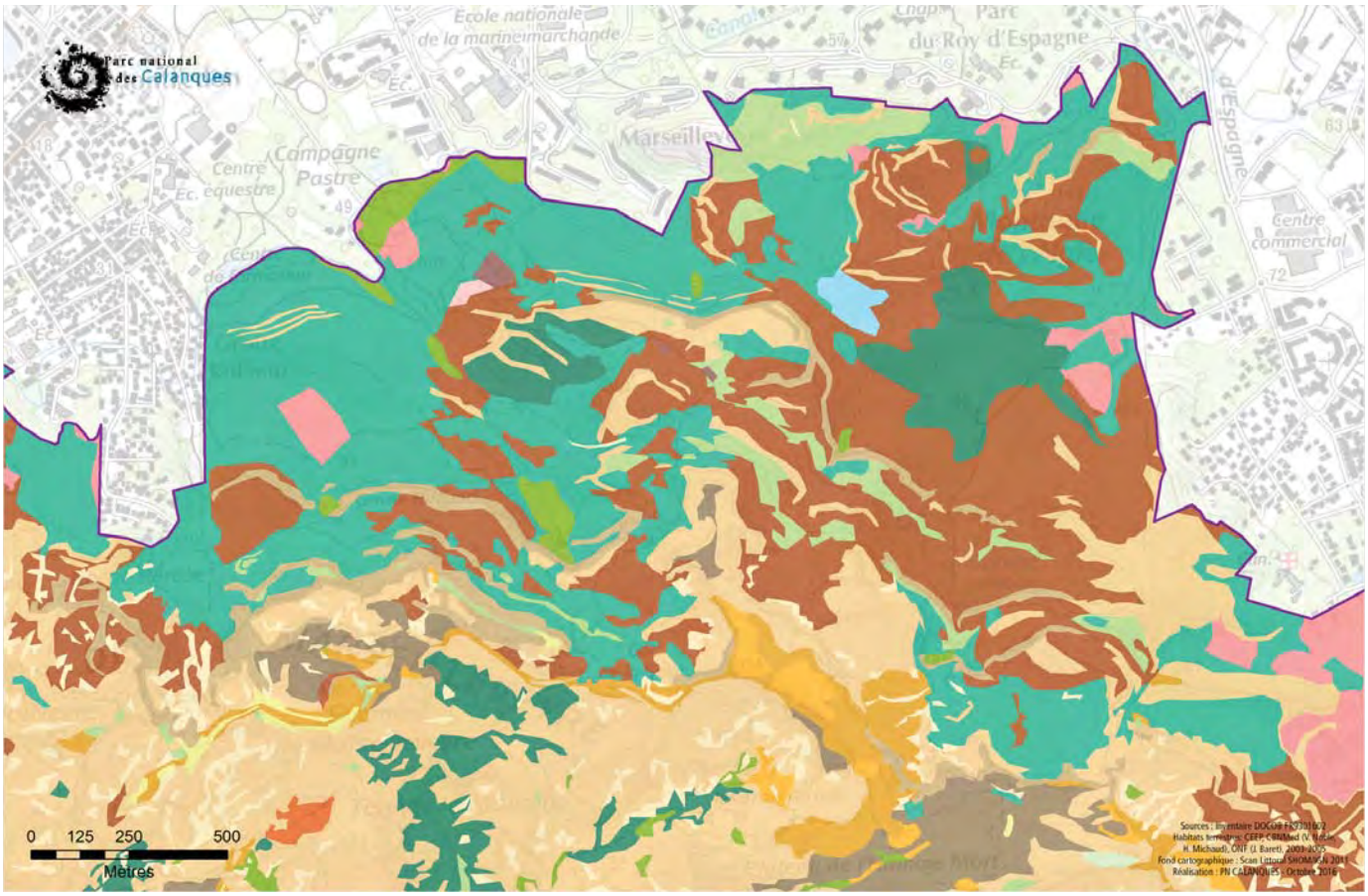

Périmètre N2000 (1)

Habitats littoraux et halophiles

- 18.22 - Groupement de falaises méditerranéennes

Landes, fruticées et prairies

- 31.7456 - Landes en coussinets à Genista lobelii et G. pulchella
- 32 - Fruticées sclérophylles
- 32.1321 - Matorral arborescent interne à Juniperus phoenicea
- 32.143 - Matorral arborescent à Pinus halepensis
- 32.4 - Garrigue calcioles de l'ouest meso-méditerranéen
- 34.5 - Pelouses méditerranéennes xériques
- 34.511 - Gazons du Brachypodietum retusi

Forêts

- 42.84 - Forêts de Pins d'Alep
- 42.843 - Forêts de Pins d'Alep provenço-liguriennes
- 45.31 - Forêts de Chêne verts

Rochers continentaux, éboulis et sables

- 61.32 - Eboulis provençaux
- 62.1111 - Falaises calcaires ibéro-méditerranéennes
- 62.151 - Falaises calcaires ensoleillées des Alpes
- 62.3 - Dalles rocheuses

Terres agricoles et paysages artificiels

- 82 - Cultures
- 85 - Parc urbains et grands jardins
- 87.2&86 - Zones rudérales et villes et villages

PRINCIPAUX ENJEUX

- Conserver les arbres remarquables
- Lutter contre les espèces invasives
- Créer un gradient végétal pour identifier un espace tampon
- Maintien des espaces naturels non imperméabilisés

UN TERRITOIRE VULNÉRABLE FACE AUX RISQUES

Un risque incendie de forêt majeur

En termes de risques, le risque incendie de forêt est majeur du fait de la proximité immédiate des espaces naturels du PNC, mais aussi de l'importance des boisements situés dans la frange urbaine. Les grandes entités boisées constituées de pinèdes matures y forment une aire à risque induit fort au contact des habitations. En lisière du massif, les tours du Roy d'Espagne, le lycée professionnel agricole d'aménagement paysager et les résidences riveraines du Parc Pastré sont au contact direct des pinèdes denses de pins d'Alep du PNC tout comme la résidence Marseilleveyre, enchâssée au creux d'un vallon très boisé qui s'avance dans les reliefs. Ces boisements présentent une inflammabilité moyenne à forte et une combustibilité forte. Ils favorisent les départs de feux ainsi que leur propagation dans un secteur où le potentiel de départ de feu d'origine anthropique est estimé comme étant très élevé.

Concernant le risque mouvement de terrain, plusieurs secteurs font l'objet de prescriptions en matière d'autorisation de construire du fait de terrains instables (aléa faible). Les parois rocheuses constituant la limite d'urbanisation du Parc du Roy d'Espagne ou encore les espaces adjacents au lycée paysager et à l'école de la marine marchande sont des secteurs à enjeux.

RISQUES INCENDIE ET MOUVEMENT DE TERRAIN

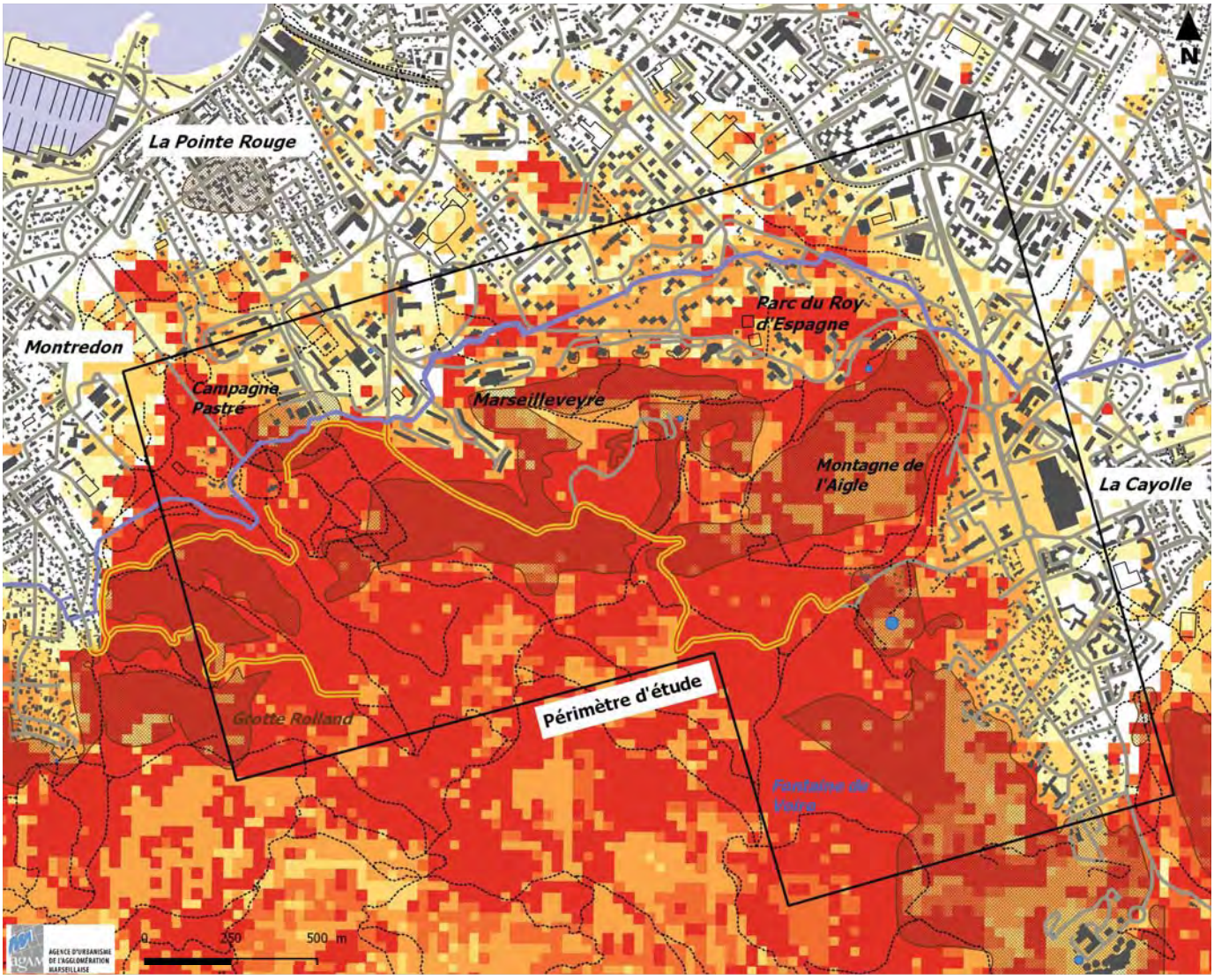

RISQUES INCENDIE ET MOUVEMENT DE TERRAIN

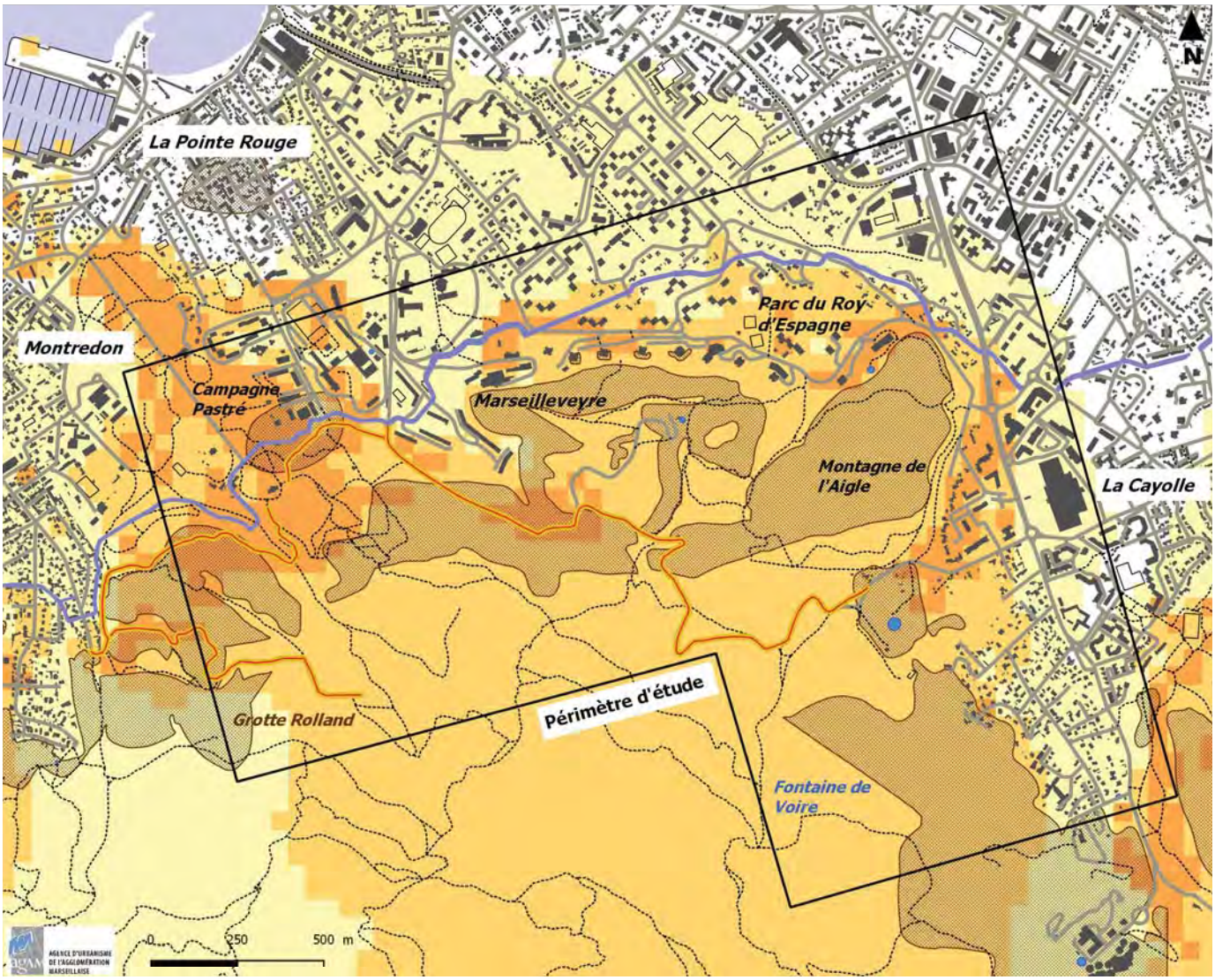

Alea induit

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Exceptionnel
- Aléa faible mouvement de terrain
- Pistes DFCI

PRINCIPAUX ENJEUX

- Mise en conformité des OLD sur ce territoire d'interface ville/nature
- Création d'un gradient végétal permettant de protéger les habitations et la forêt
- Mise en défens des terrains à risque mouvement de terrain, en particulier face au risque d'éboulement

HABITAT, LOGEMENTS ET FORMES URBAINES

Une prédominance de l'habitat collectif

Entre 2007 et 2012, le parc total de logements sur le périmètre d'étude[2] a augmenté que de 8,1%. En 2012, on comptabilisait ainsi 5 495 logements, dont 5110 résidences principales (soit un taux supérieur à celui du 8e arrondissement de Marseille : 91,2% contre 89%). On observe une augmentation du nombre de logements vacants sur le périmètre (228 logements en 2012, soit 4,1% du parc total contre 3,4% en 2007), ce qui reste inférieur au taux de vacance du 8e arrondissement (5,7% en 2012 contre 5,6% en 2007). Le parc des résidences secondaires et logements occasionnels tend également à augmenter (2,9% du parc total en 2012 contre 1,9% en 2007) mais beaucoup moins que sur Marseille 8e (5,1% en 2012 contre 3,5% en 2007).

L'habitat collectif reste largement prédominant : 88% d'appartements et 10% de maisons pour le secteur de frange nord, 78% d'appartements et 22% de maisons pour le secteur de frange est. Sur le secteur de frange nord, le parc des résidences principales est constitué de grands logements (23% des résidences principales comportent 5 pièces ou plus contre 15% pour le 8e arrondissement). On y observe toutefois une diminution du taux de résidences principales comptant 4 pièces (34% en 2012 contre 37% en 2007), taux restant cependant supérieur à celui du 8e arrondissement, qui reste stable à 27%. A l'inverse, sur le secteur de frange à l'est, la taille des logements est moindre. Les résidences principales de 3 pièces sont prédominantes (36% du parc) et en augmentation).

2. Base : agrégation des 7 principaux IRIS constitutifs du périmètre d'étude et dont les superficies cumulées dépassent celui-ci.

DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION

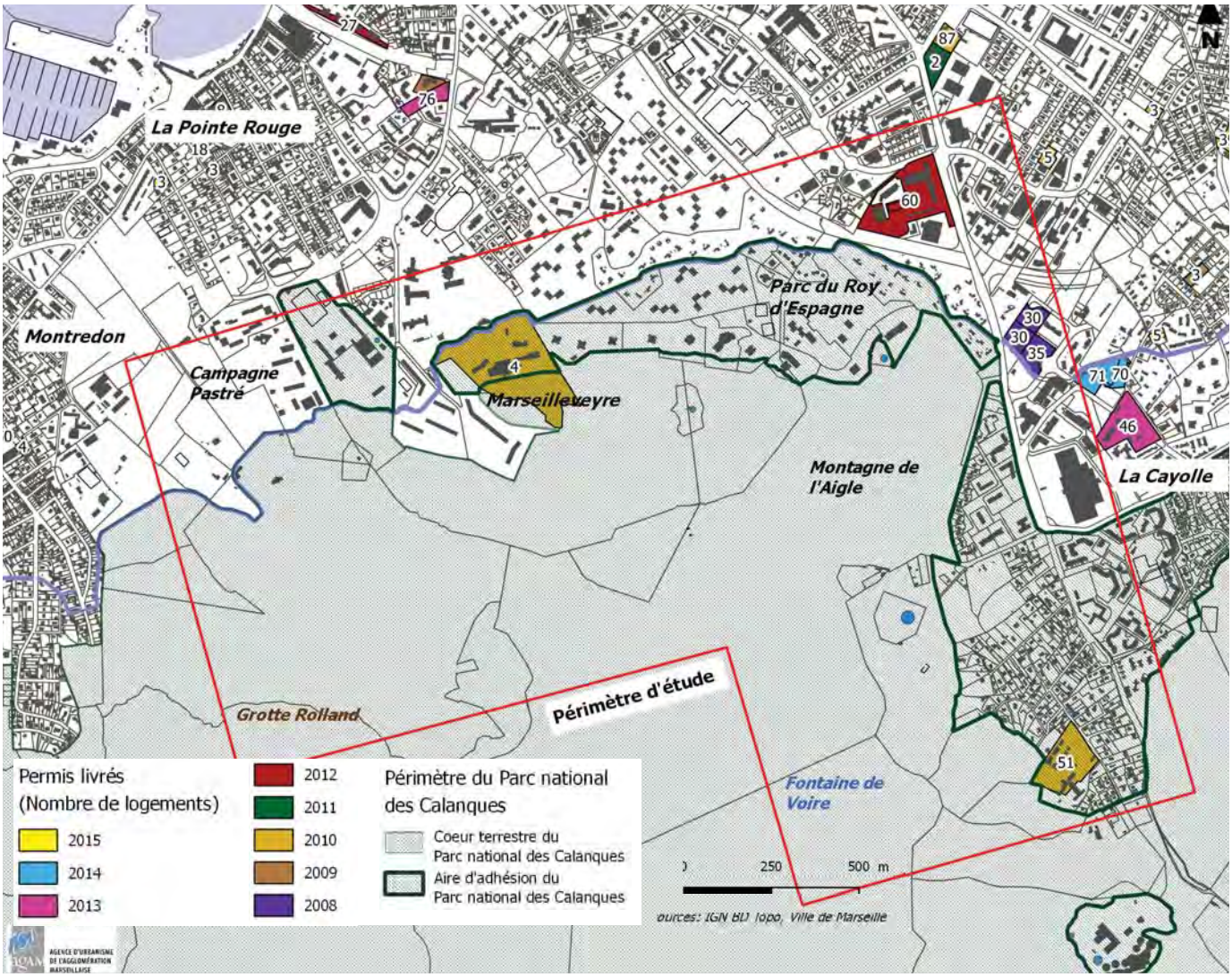

Une majorité de propriétaires résidents

Avec seulement 3% de logements construits avant 1946 sur la frange nord et 6% sur la frange est contre 17% pour le 8e arrondissement, l'âge du parc y est plus récent. Au regard de l'ancienneté d'emménagement, on observe une stabilité relative de la population par rapport à l'arrondissement : 56% des ménages occupent leur logement depuis 10 ans ou plus sur la frange nord et 42% sur la frange à l'est (contre 50% pour Marseille 8e). Cette tendance s'accentue depuis 2007 sur la frange nord comme sur Marseille 8e mais est à la baisse sur la frange est. En termes de statut, les propriétaires occupants sont majoritaires sur la frange nord (66% contre 54% sur l'arrondissement) mais on observe une évolution depuis 2007 avec l'arrivée d'une population davantage locataire (30% en 2012 contre 27% en 2007). Sur la frange est, propriétaires occupants et locataires sont à parts égales (50% de propriétaires, 49% de locataires), avec des statuts d'occupation qui restent stables.

Enfin, en termes d'équipement automobile et du fait de la situation périphérique, les ménages sont davantage dépendants de leur voiture : 33% d'entre eux disposent en 2012 d'une voiture ou plus (22% pour le 8e arrondissement) mais ce taux tend à

LES PERMÉABILITÉS URBAINES DES QUARTIERS SUD DE MARSEILLE

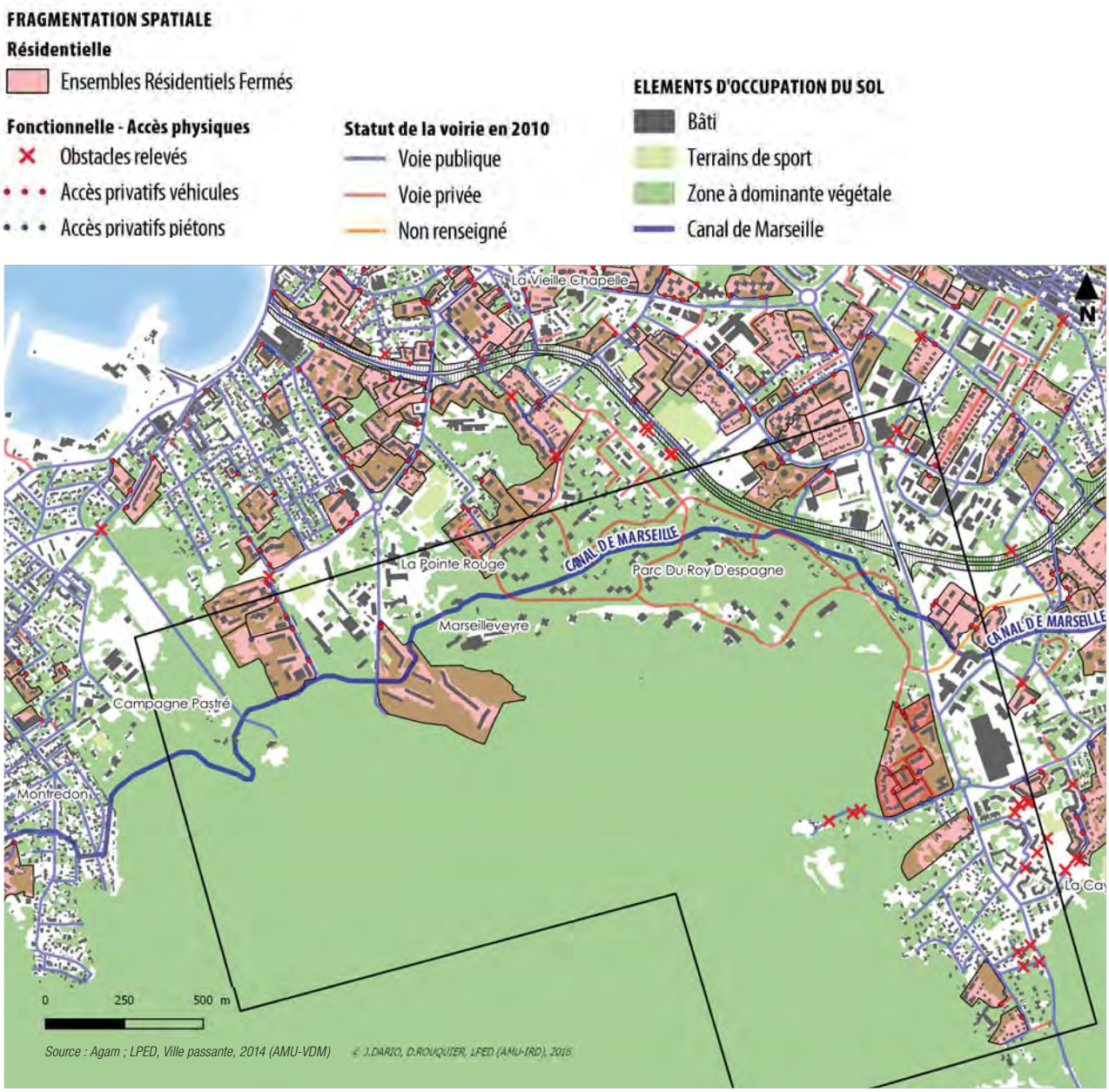

diminuer sur le secteur de frange à l'est (35% en 2007). Le taux de ménages disposant au moins d'un parking a également augmenté, notamment sur le secteur de frange à l'est : 71% en 2012 contre 57% en 2007, et 52% en 2012 contre 49% en 2007 sur le secteur de frange nord. En revanche, la part des ménages disposant de deux voitures ou plus tend à diminuer : 33% en 2012 contre 37% en 2007 sur le secteur de frange nord ; 33% en 2012 contre 35% en 2007 sur le secteur de frange est. Cela résulte du renforcement progressif des transports en commun mais reste toutefois supérieur au taux du 8e arrondissement (22% en 2012 contre 24% en 2007).

Un manque d'unité urbaine marquée par une forte résidentialisation des espaces publics

Eloigné du centre, ce secteur de frange sud est longtemps resté occupé par des bastides et leurs domaines situés en pieds de massif ou sur les premières marches des reliefs. L'urbanisation ne s'est considérablement développée qu'à partir des dernières décennies du XXe siècle, à la faveur de l'expansion urbaine commencée dans les années 1960. Aux marges de la ville, le desserrement urbain a conduit ici à une urbanisation diffuse sous forme

UN PAYSAGE URBAIN CONTRASTÉ

- Bâti continu
- Bâti continu à traiter
- Bâti continu bas
- Bâti continu médian
- Collectif
- Collectif bas
- Collectif haut
- Collectif médian
- Économie
- Équipement
- Pavillonnaire dense
- Pavillonnaire diffus
- Pavillonnaire peu dense
- Pavillonnaire très dense
- Parcelles

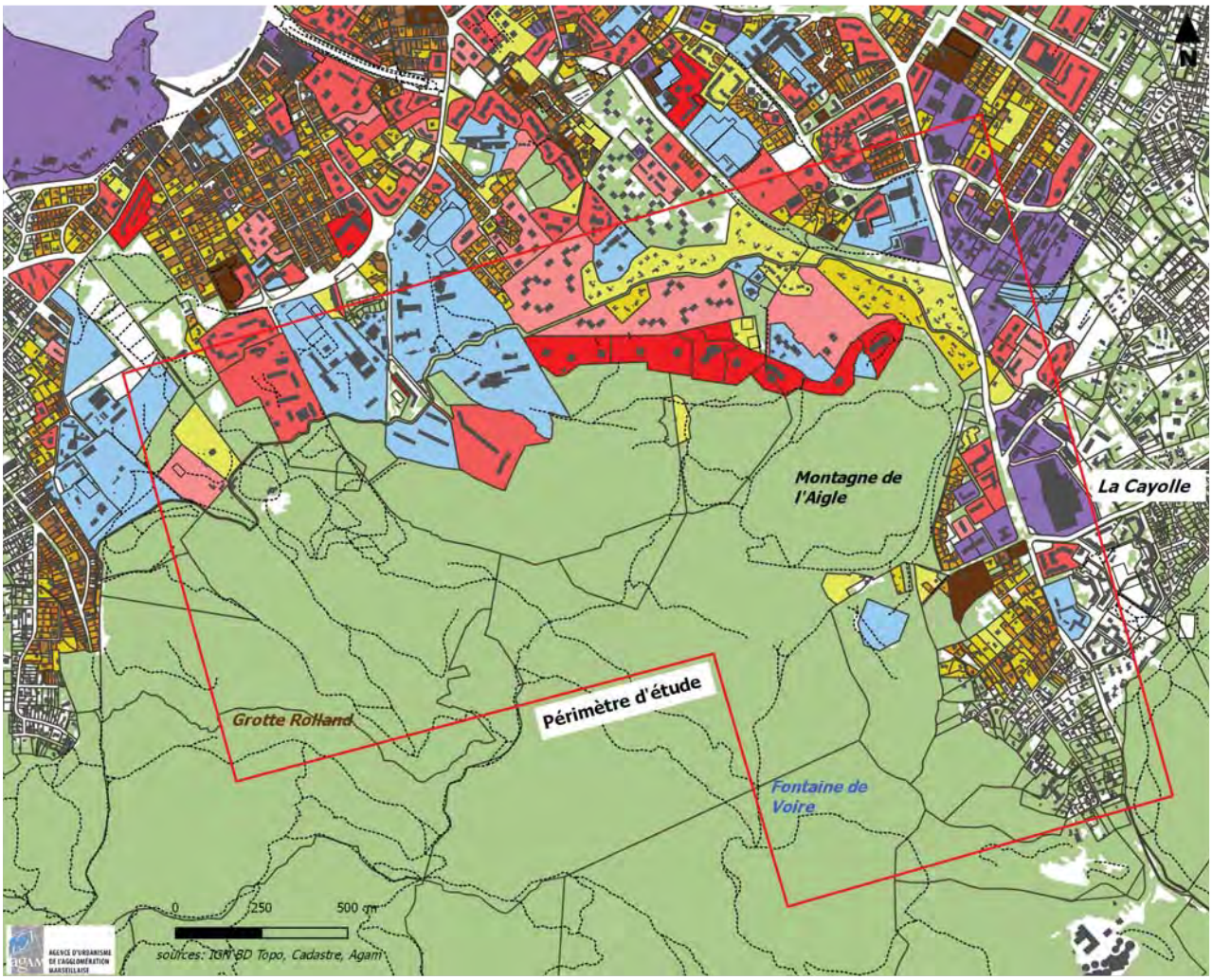

de petits collectifs et de grands ensembles dont le Parc du Roy d'Espagne est une des opérations emblématiques. De 1960 à 1962, une première tranche a permis la construction de petits collectifs sur une soixantaine d'hectares. Des tours ont ensuite été construites sans espace de transition au contact direct du massif, suivies de pavillons et de petits collectifs peu à peu disséminés dans le reste du parc, faisant de cette « cité verte » l'un des quartiers résidentiels les plus prisés de Marseille. De par leur hauteur, les 10 tours du Roy d'Espagne ponctuent aujourd'hui le paysage du piémont de massif et sont autant de repères sur le territoire.
Parallèlement au développement résidentiel sous forme de grands collectifs discontinus fixant les limites de l'urbanisation (résidence Marseilleveyre, résidence Sainte-Catherine), les disponibilités foncières ont très tôt permis la réalisation de grands équipements, notamment d'enseignement : la construction du lycée Marseilleveyre dès les années 1950, l'Ecole Nationale Supérieure Maritime sur plus de 7 ha, le collège Marseilleveyre, le lycée agricole.

Dynamiques urbaines : relance de la construction de collectifs et besoin d'espaces naturels de proximité

Du fait de son éloignement, de l'histoire des lieux et de ses caractéristiques, ce secteur de frange a vu se construire plusieurs grandes copropriétés dès les années 1950. Celles-ci totalisent aujourd'hui 2 660 logements dont 1 290 logements situés au contact direct des espaces naturels et forestiers en lisière immédiate du PNC.
En termes de densité, si le nombre de logements à l'hectare est de 23,55 sur le 8e arrondissement, il n'est que de 10,7 sur le périmètre d'étude. Au sein de celui-ci, la densité varie toutefois de 0,37 à 28,16 logements/ha suivant la situation géographique des secteurs, leur accessibilité ou leur occupation spatiale. En lisière du PNC, de par leur forme urbaine les 10 tours du Roy d'Espagne génèrent à elles seules une densité plus élevée de l'ordre de 69 logements/ha.
En termes de dynamiques urbaines, le retour à la croissance démographique de ces dernières années s'est accompagné d'une volonté affichée d'un développement favorisant notamment l'installation de population par densification et renouvellement urbain. La construction de logements collectifs neufs est assortie d'un besoin d'espaces naturels de proximité. Ainsi, depuis 2008, 491 logements ont été livrés dans le périmètre d'étude. A terme, cette arrivée de nouveaux logements pourrait avoir un effet notable de densification, susceptible d'augmenter la pression sur les espaces naturels et agricoles existants.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Des perméabilités nord-sud et est-ouest à retrouver.
- Des portes d'entrée à définir pour des liens ville/nature renforcés.

Des paysages péri-urbains contrastés

Les paysages du PNC sont marqués par une forte imbrication entre les espaces urbains et naturels. Depuis les points de vue du centre de Marseille, l'urbanisation des piémonts du massif de Marseilleveyre n'est perceptible que par l'émergence des tours du Roy d'Espagne et du lycée professionnel agricole d'aménagement paysager de Marseille (lycée des Calanques). Localement, la présence des espaces naturels est forte : malgré de nombreux petits collectifs, l'urbanisation peut totalement disparaître au détour d'un chemin tandis que de nombreux points de vue permettent d'entrevoir la mer et la proximité immédiate de la ville.

Projet périmètre de cœur terrestre selon arrêté de PEC
Projet périmètre de cœur maritime selon arrêté de PEC
Noyaux villageois
Limites communales

Attractivité

Portes d'entrée majeures
Portes d'entrée secondaires
Accès ponctuels de proximité
Zapef existante
1 *Parc Adrienne Delavigne*
2 *Parc de la Grotte Rolland*
3 *Parc de la Sablière*
4 *Vallon de la Jarre*
5 *Morgiou*
Zapef linéaire existante
6 *Luminy - Sugiton*
Point d'attractivité ponctuelle, avec ou sans départ de sentier
Accès au massif limité (relief...)

Accessibilité

Axes principaux d'accès au PNC
Echangeur autoroutier
Parkings existants
Parkings relais existants
Métro
Extension Métro
Extension Tramway
19 *Terminus des lignes de bus*
B *Arrêt Navette Marseille - Cassis*
Projet Bus à haut niveau de service (BHNS)
Projet cyclable loisirs (véloroute voies vertes)

ACCESSIBILITÉ ET DESSERTE

Une desserte essentiellement locale

Situé en limite sud de la ville constituée, le périmètre d'étude est accessible depuis le centre-ville :

- soit à l'ouest depuis le littoral par l'avenue de la Pointe-Rouge et le boulevard M. Jourdan-Barry ;
- soit depuis Bonneveine au nord par l'axe avenue de Hambourg / Chemin du Roy d'Espagne ;
- soit depuis la D559, Mazargues et la RD559 par le Chemin du Lancier à l'est.

Ce maillage de voirie primaire irrigue un maillage de voirie secondaire constitué de voies interquartiers mais essentiellement de voies locales, qui desservent le périmètre d'étude :

- A l'ouest, les tissus résidentiels du secteur du Parc Pastré et de Marseilleveyre sont accessible par la traverse Prat et la traverse Parangon (qui se terminent en impasses prolongées par des pistes DFCI à partir du franchissement du canal de Marseille) ;
- A l'est, le Parc du Roy d'Espagne est desservi depuis l'allée E. Chabrier par l'allée Albeniz, tandis que l'allée Granados assure une accessibilité plus directe aux tours du Roy d'Espagne par le chemin éponyme dont la continuité de parcours est assurée par l'allée Abeniz.

Sur le réseau de desserte du Parc du Roy d'Espagne, la vitesse est limitée à 30 km/h afin de maintenir des circulations apaisées, tandis qu'une place importante est accordée au stationnement (unilatéral ou bilatéral en créneaux, en bataille, sur l'espace public ou privé).

PNC : ACCESSIBILITÉ DEPUIS LES QUARTIERS SUD DE MARSEILLE

Le Boulevard Urbain Sud : un boulevard urbain multimodal périphérique

Inscrit au Schéma de Cohérence Territoriale comme territoire de projet et au Plan des Déplacements Urbains 2013-2023, le Boulevard Urbain Sud (BUS) devrait permettre de désenclaver les quartiers sud. Reliant la Pointe-Rouge à Saint-Loup, son tracé devrait longer le canal de Marseille au nord de l'allée E. Chabrier et permettre d'améliorer ainsi l'accessibilité à l'ensemble du secteur. Participant du réseau de boulevards urbains multimodaux, il devrait également être support de transports collectifs en site propre et voir ainsi la création d'une ligne Pointe Rouge / Frais-Vallon à l'horizon 2023. Au-delà du désenclavement, en favorisant l'accessibilité au PNC, le BUS devrait contribuer à la gestion de l'attractivité touristique de celui-ci. Le BUS va constituer un axe matérialisant des espaces structurants au nord de l'infrastructure organisés autour d'un maillage cohérent et des espaces en impasse au sud dont le fonctionnement urbain va se complexifier au vu des dynamiques de densification.

Les propositions du Plan des Déplacements Urbains 2013-2023

Le PDU détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. A ce titre, il propose différents axes d'amélioration impactant les quartiers sud de Marseille et plus ou moins directement le périmètre d'étude, parmi lesquels :

- la création d'un réseau de voirie structurant sur le principe des boulevards urbains multimodaux (dont participe le BUS), supports de plusieurs modes de transport ;
- la construction d'un réseau efficace de transports collectifs, avec la mise en œuvre d'un schéma directeur des transports collectifs en site propre (TCSP) pour Marseille ;
- la densification des réseaux de transports collectifs dans les secteurs déficients par l'amélioration sensible de la desserte en transports collectifs, avec un fort accroissement de l'offre dans les quartiers sud de Marseille, en relation avec les projets de TCSP (redéploiement des lignes de bus et rabattement sur les nouveaux pôles d'échanges créés) ;
- la régulation des accès aux sites naturels par des mesures réglementaires ou tarifaires ;
- l'amélioration de l'accès au PNC[3] : régulation des accès automobiles ; développement des accès en transport collectif ; amélioration des accès pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite.

A noter que suite aux études (diagnostic et propositions) menées par l'Agam en matière d'accessibilité, un schéma d'accès est en court de définition.

PRATIQUES DES LIEUX

Promeneurs, randonneurs et grimpeurs

De par leur situation géographique, ces secteurs de frange constituent des points d'entrée secondaire au massif des Calanques. Inscrits en aire d'adhésion ou cœur terrestre du parc national, les espaces naturels qui les constituent participent de la qualité et du cadre de vie des habitants tout en étant des espaces récréatifs de proximité. Ils sont ainsi des espaces de respiration à proximité des zones urbaines denses, des espaces de loisirs/ promenade / voire pratiques sportives, des espaces identitaires voire des espaces à valeur patrimoniale et touristique.

En termes de pratiques, si les riverains sont les premiers usagers potentiels de ces espaces en tant que promeneurs, la marche et la randonnée pédestre correspondent à l'essentiel de la fréquentation. Les points d'entrée sont les sentiers de randonnée ou les pistes DFCI. Les Marseillais fréquentent ces accès surtout au printemps et à l'automne. A la marche, s'ajoute principalement la pratique de l'escalade avec plusieurs sites. A l'arrière des tours du Roy d'Espagne, quatre secteurs d'escalade (dont certains adaptés aux enfants) sont facilement accessibles, ainsi que celui de Pastré plus à l'ouest.

Avec ses 112 ha qui s'étirent jusqu'aux collines de Marseilleveyre, le parc de la Campagne Pastré (parc de Montredon) est aussi l'une des portes d'entrée pour les randonnées dans les calanques. Vaste parc public offrant nombre d'activités, il rend hommage à l'arrivée de l'eau il y a 100 ans par le canal de Marseille qui le traverse. Restée plus sauvage au contact direct du massif, la partie haute du parc occupe un vallon en ubac boisé inscrit en cœur terrestre du PNC. Dans la continuité de celui-ci, la partie basse du Parc Pastré en fait un parc urbain faisant parti des espaces de solidarités écologiques du parc national.

3. Les actions développées ne concernent que les grandes portes d'entrés du PNC (Pointe Sud, Sormiou-Morgiou).

UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS SATISFAISANT

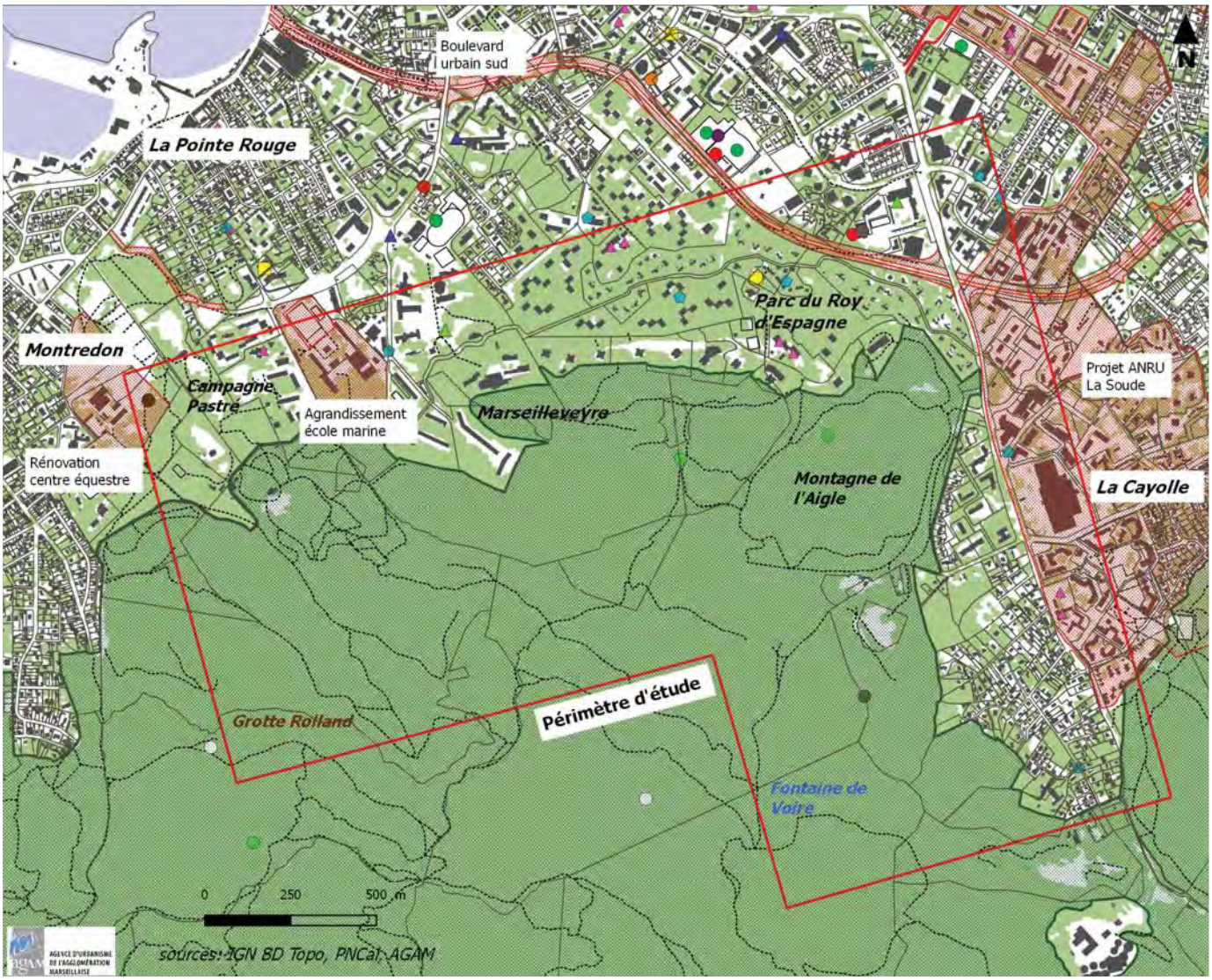

Equipements sportifs

- Salles de sports
- Terrains de jeux extérieurs
- Plateau EPS
- Court de tennis
- Bassin de natation
- Piste d'athlétisme
- Centre équestre
- Site d'escalade
- Site de spéléologie
- Coeur terrestre du Parc national des Calanques

- Sites de projets
- Ecoles
- Collège
- Lycée
- Equipement médico social
- Equipement d'accueil des jeunes enfants
- Equipement de santé

DES ENJEUX PLURIELS POUR LA PRÉSERVATION DES ESPACES PATRIMONIAUX

Au regard de l'importance de la lisière urbanisée bordant le massif, des porosités et des accès ouvrant sur les espaces naturels dont les pistes de défense de la forêt contre les incendies (DFCI), différentes pressions s'exercent sur les espaces naturels de ces secteurs d'interface ville-nature. Celles-ci peuvent entrainer et se traduire par des dommages induits par les usages multiples et les fréquentations. La valeur patrimoniale des espaces naturels de cette frange urbaine en fait ainsi un territoire d'enjeux, lesquels se déclinent autour de plusieurs thématiques :

- **Enjeux paysagers**, induits par les dégradations, travaux et aménagements non contrôlés, illicites ou mal intégrés pouvant porter atteinte aux paysages emblématiques ;
- **Enjeux écologiques**, résultant notamment de la fréquentation et des incendies susceptibles d'altérer le maintien des sols et la régénération forestière et la qualité paysagère ;
- **Enjeux de patrimoine culturel matériel**, en lien avec la fréquentation mais aussi la malveillance ou la méconnaissance de l'histoire et de l'intérêt du patrimoine ;
- **Enjeux socio-économiques**, pouvant être générés par le délitement d'espaces naturels périurbains sous l'effet d'une trop forte fréquentation au regard de la « capacité de charge » des sites ;
- **Enjeux de sensibilisation**, afin d'informer tous les publics sur les effets induits par une forte fréquentation et des usages diversifiés, nécessitant notamment le respect d'une réglementation adaptée.

2

CO-CONSTRUCTION DE SCÉNARII*

CONSTRUCTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT

L'objectif du présent document est de compiler l'ensemble des éléments présentés lors des ateliers et de proposer la mise en forme...

ENJEUX TRANSVERSAUX

Restitution des ateliers du 6.12.2016

Le territoire d'étude s'inscrit dans un espace de transition, dit d'interface ville/nature. Appartenant au Parc national des Calanques, le rayonnement de cet espace naturel reste assez confidentiel ; il constitue l'espace vert de proximité des quartiers environnants (Parc du Roy d'Espagne, La Cayolle, Quartier de Sormiou). Ce territoire concentre de nombreux usages : des pratiques à caractère sportif comme l'escalade, le VTT, la marche à pied ou la course à pied et des pratiques à caractère de loisirs. D'un espace segmenté en fonction des usages spécifiques au droit des différents accès, l'objectif est de s'appuyer sur ce qui relie ces espaces tels que les sentiers de randonnées, le canal de Marseille, etc, pour en faire un véritable territoire de projet afin de favoriser un aménagement qualitatif des espaces et une organisation des pratiques respectueuse de la sensibilité de cet espace naturel.

Au regard de l'importance de la lisière urbanisée bordant le massif, des porosités et des accès ouvrant sur les espaces naturels dont les pistes DFCI, différentes pressions s'exercent sur les espaces naturels de ces secteurs d'interface ville/nature. Celles-ci peuvent entrainer et se traduire par des dommages induits par les usages multiples et les fréquentations. La valeur patrimoniale des espaces naturels de cette frange urbaine en fait ainsi un territoire d'enjeux, lesquels se déclinent autour de plusieurs thématiques.

ENJEU N°1 - DES PORTES D'ENTRÉE À DÉFINIR POUR DES LIENS VILLE/NATURE RENFORCÉS

La desserte au secteur d'étude est essentiellement locale. De fait, il s'agit d'un espace assez confidentiel, d'attractivité locale.

Si l'accessibilité depuis le chemin de Sormiou puis le boulevard Pierotti (giratoire correctement dimensionné) est satisfaisante, l'accessibilité par le nord ou l'ouest s'effectue soit par des voies privées (allée Emmanuel Chabrier dans le Parc du Roy d'Espagne) ou des voiries au faible dimensionnement (Traverse Prat et traverse Parangon).

S'agissant de la desserte en transport en commun, l'enjeu réside par une volonté d'une accessibilité plus régulière via la ligne 44 (extension du terminus de la ligne et amélioration de la fréquence le week-end demandées par la CIQ du Haut de Mazargues).

- **L'accès par le boulevard Pierotti pourrait être considéré comme le point d'accès à privilégier tout en conservant son caractère assez confidentiel.**
- **Un second point d'accès pour desservir le nord et l'ouest du secteur d'étude est à définir : l'entrée Est du Parc Pastré depuis l'avenue du Corail pourrait tenir ce rôle.**

ENJEUX ET PRINCIPES DE BOUCLE - *Les portes d'entrée de parc*

ENJEU N°2 - DES PERMÉABILITÉS NORD/SUD ET EST/OUEST À RETROUVER

A l'échelle inter-quartier, dans le cadre du développement d'une trame verte urbaine, ce secteur d'étude prolonge le Parc de la Jarre à l'est et le Parc Pastré à l'ouest. Le Canal de Marseille joue le rôle de liaison. Contrairement au Parc Pastré, la connexion avec le parc de la Jarre est à créer.

Alors que le parcellaire est de plus en plus fragmenté, et support d'une résidentialisation des espaces urbains, le Parc du Roy d'Espagne, malgré son statut privé, reste ouvert au public facilitant les perméabilités entre les différents espaces urbains et naturels. Toutefois, la fermeture de la résidence constitue un risque non maîtrisé pour aménager des continuités au sein de la résidence. Concernant les copropriétés et équipements fermés, le traitement visuel des limites apparaît primordial.

La branche sud du canal de Marseille constitue un lien physique entre l'espace urbain de la ville et l'espace naturel des Calanques. Ce canal pourrait avoir vocation à être support d'un circuit de liaisons douces. Avec une emprise variant de 5 à 14m, le foncier disponible permettrait d'identifier un cheminement cyclable et piéton. La diversité des acteurs (propriété de la Métropole, la SEM en est le gestionnaire et l'exploitant, la ville de Marseille est gestionnaire du Parc Pastré) rend le projet plus complexe. La SEM a, toutefois, fait une proposition à la Métropole, dans le cadre de sa réponse à la délégation de service public (DSP), de valorisation des berges du canal, en particulier dans le Parc Pastré. Le projet a été retenu par la Métropole et doit être mis en œuvre en parallèle du projet de requalification du parc porté par la ville de Marseille. Il comprend de rehausser le niveau de l'eau dans le canal, de conforter les berges pour faciliter le cheminement piéton et de restaurer le réseau hydraulique de la Campagne Pastré.

De nombreux sentiers sillonnent le massif, autant en cœur de Parc que sur ses franges. Ils permettent de relier le quartier de La Cayolle au quartier de la Pointe Rouge. Au-delà des sentiers référencés par la Fédération Française de Randonnée, le boulevard Pierotti constitue le point de départ d'une ballade sonore vers la Fontaine de Voire.

- **S'appuyer sur le canal de Marseille pour connecter les différents espaces verts et espaces naturels : parc de la Jarre, Parc du Roy d'Espagne et massif des Calanques, Parc Pastré**
- **Créer des boucles de randonnées en s'appuyant sur les balisages existants. Hiérarchiser ces itinéraires en fonction de leur vocation : boucle de « ballade périurbaine », boucle sportive, liaison vers les itinéraires de randonnées pédestres.**

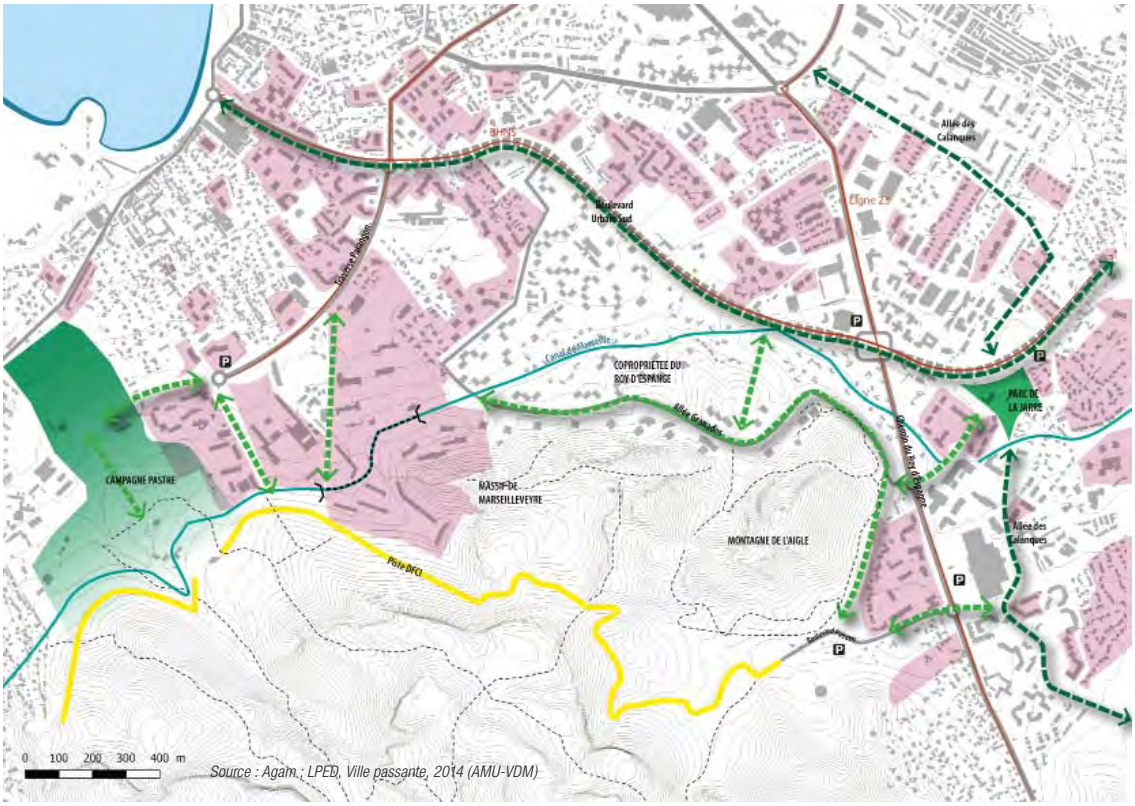

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

ENJEUX ET PRINCIPES DE BOUCLE - *Les perméabilités à retrouver*

Anticiper la résidentialisation des espaces urbains afin de préserver les perméabilités et les liens existants.

Une richesse écologique à préserver, des usages à gérer

ENJEU N°3 - MISE EN CONFORMITÉ DES OLD SUR CE TERRITOIRE D'INTERFACE VILLE/NATURE

Une pinède arrivée à maturation encercle les différentes constructions. Constituées essentiellement de résineux et de quelques feuillus, la répétition du débroussaillement favorise un sol ras. Si le respect des obligations légales de débroussaillement (OLD) autour des habitations et des chemins d'accès est une priorité face au risque incendie, sa gestion et les conséquences éventuelles sur le paysage à long terme est à intégrer aux réflexions.

Pour cela, la copropriété du Roy d'Espagne a instauré une commission incendie. Par ailleurs, le Plan de massif, animé par le Parc national des Calanques, prévoit la création d'une piste DFCI, en s'appuyant sur le sentier existant, pour relier le boulevard Pierotti au Parc du Roy d'Espagne.

Faire de l'obligation de débroussaillement en prévention des incendies, un projet paysager et environnemental en recherchant des alternatives aux méthodes actuelles.

Coordonner les interventions entre le Parc national des Calanques et la copropriété du Roy d'Espagne par la mise en œuvre d'une convention multi-partenariale pour la gestion du site écologique et forestier (Parc national des Calanques et collectivités pour l'entretien, copropriété pour report des usages dans les espaces publics de la copropriété par exemple).

ENJEU N°4 - AMÉNAGEMENT ET QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ESPACES

Malgré certains aménagements (exemple au droit du boulevard Pierotti), de nombreuses incivilités dans les espaces naturels sont constatées. Si des aménagements de «défense» des accès aux espaces naturels sont à prévoir, ces derniers sont à intégrer dans un projet paysager plus qualitatif.

Définir un projet paysager qualitatif de transition entre espaces urbains et espaces naturels

ATELIER IN SITU - *Richesse des échanges - partage des enjeux*

ATELIER IN SITU - *La présence humaine, source parfois d'incivilités*

ENJEU N°5 – VALORISER LA BIODIVERSITÉ EXISTANTE

Tout comme l'ensemble du Parc national des Calanques, ce secteur d'étude recouvre une grande diversité écologique : des habitats littoraux et halophiles (falaises), des landes, fruticées et prairies, des habitats forestiers, des rochers, éboulis et sables, des paysages artificiels.

Par ailleurs, le substrat sableux (lié au phénomène d'érosion des sols calcaires) a permis la constitution de dunes éoliennes. Cet habitat spécifique a permis le développement d'une biodiversité végétale et animale particulière (espèce de lézard). Les activités historiques (utilisation du sable pour la verrerie) couplées au déboisement ont engendré la dégradation de ce milieu naturel et la disparition d'espèces. Quelques poches ont été préservées.

Le foncier, actuellement naturel, réservé au projet du Boulevard Urbain Sud constitue une continuité écologique avérée entre le parc de la Jarre et le Parc du Roy d'Espagne puis le Parc national des Calanques. Des animaux y ont été observés.

Améliorer la connaissance écologique (habitat, faune et flore) afin d'engager des actions de préservation, de valorisation et identifier des espaces pouvant coupler trame verte urbaine et corridor écologique.

Valoriser le patrimoine urbain existant

ENJEU N°6 – VALORISER LE PATRIMOINE EXISTANT

La branche sud du canal de Marseille constitue un élément patrimonial identitaire structurant dans l'organisation des lieux : tantôt ouverte, tantôt fermée sous dalles béton, tantôt souterraine. Si l'eau qui y coule n'a plus d'utilité, ce patrimoine et sa fonction initiale est à restaurer. A ce titre, un projet est en réflexion sur l'utilisation de l'eau du canal pour l'irrigation du parc de la Jarre et éventuellement le Parc Pastré. Le théâtre du Centaure a également fait une demande en ce sens.

Recensée comme élément remarquable, le CIQ du Roy d'Espagne souhaite classer la pyramide présente au cœur du parc du Roy d' Espagne.

Identifier tout élément pouvant constituer du petit patrimoine urbain pour le valoriser autour d'un sentier thématique.

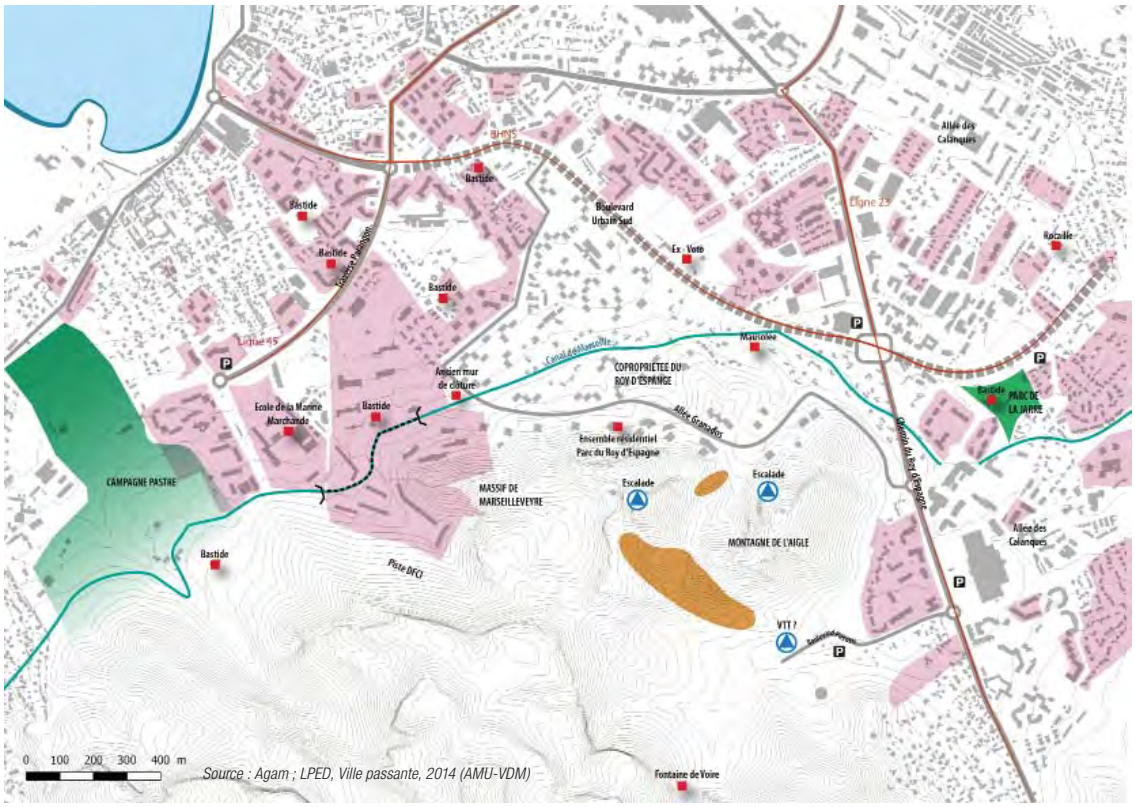

ENJEUX ET PRINCIPES DE BOUCLE - *Aménagement et qualité des espaces*

VISITE IN SITU - *La couverture du canal de Marseille, opportunité de promenade piétonne*

VISITE IN SITU - *Des espaces abandonnés à reconquérir*

PRINCIPE DES BOUCLES URBAINES SUR LE SECTEUR PASTRÉ / ROY D'ESPAGNE / FONTAINE DE

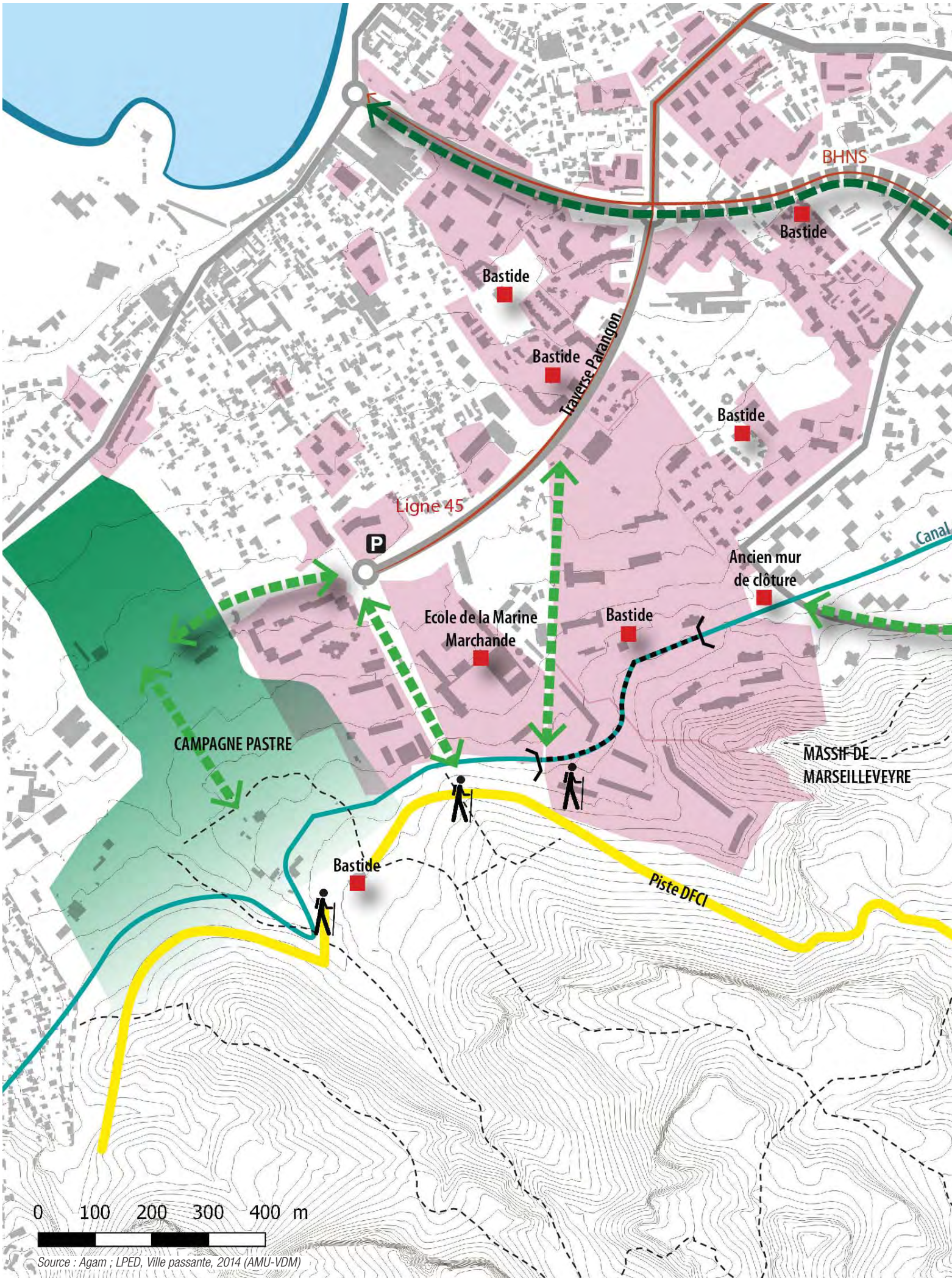

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

VOIRE - PATRIMOINE ARCHITECTURAL DES FRANGES

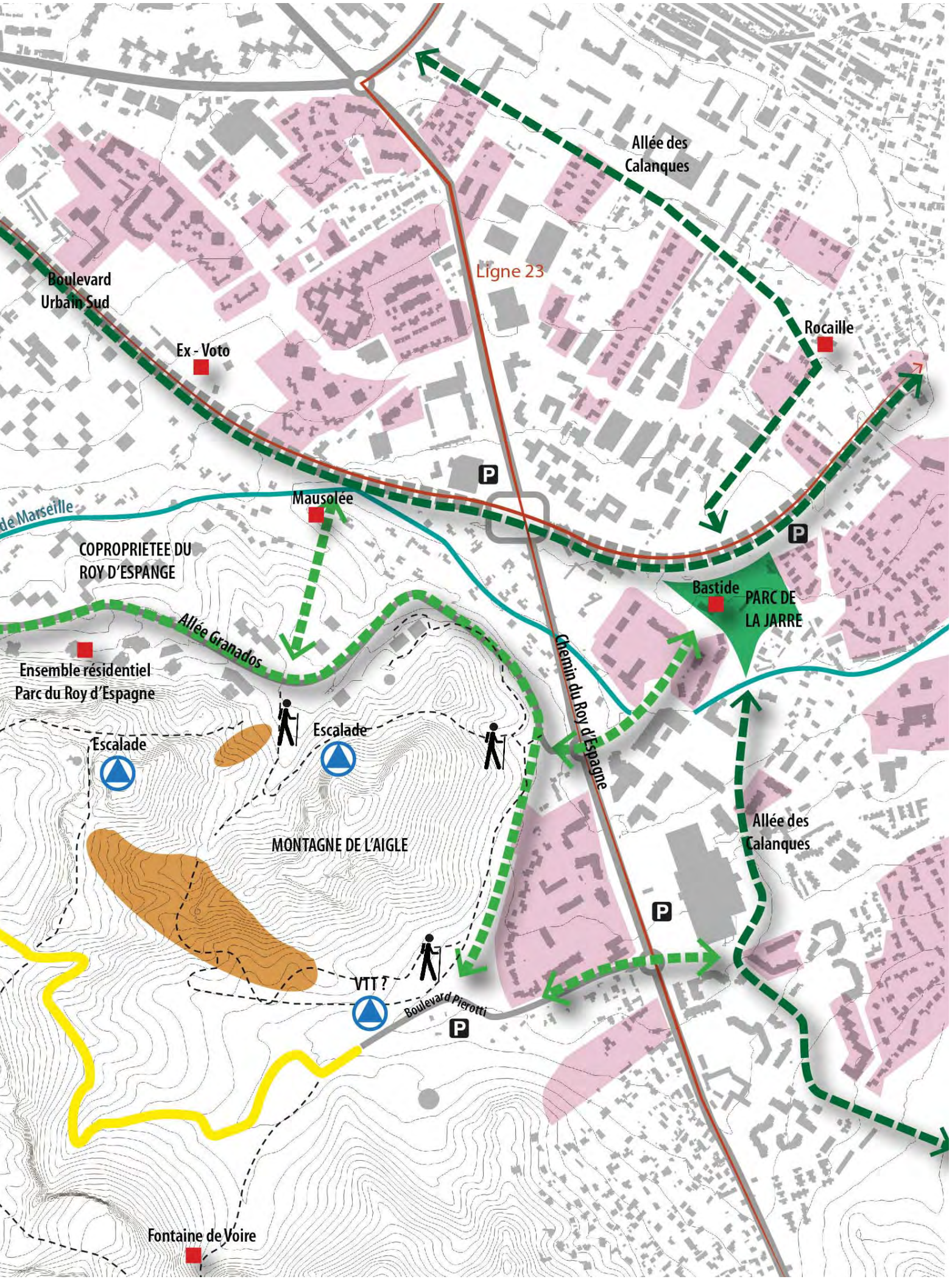

LES ZOOMS SPÉCIFIQUES REPÉRÉS DANS LE CADRE DES ATELIERS

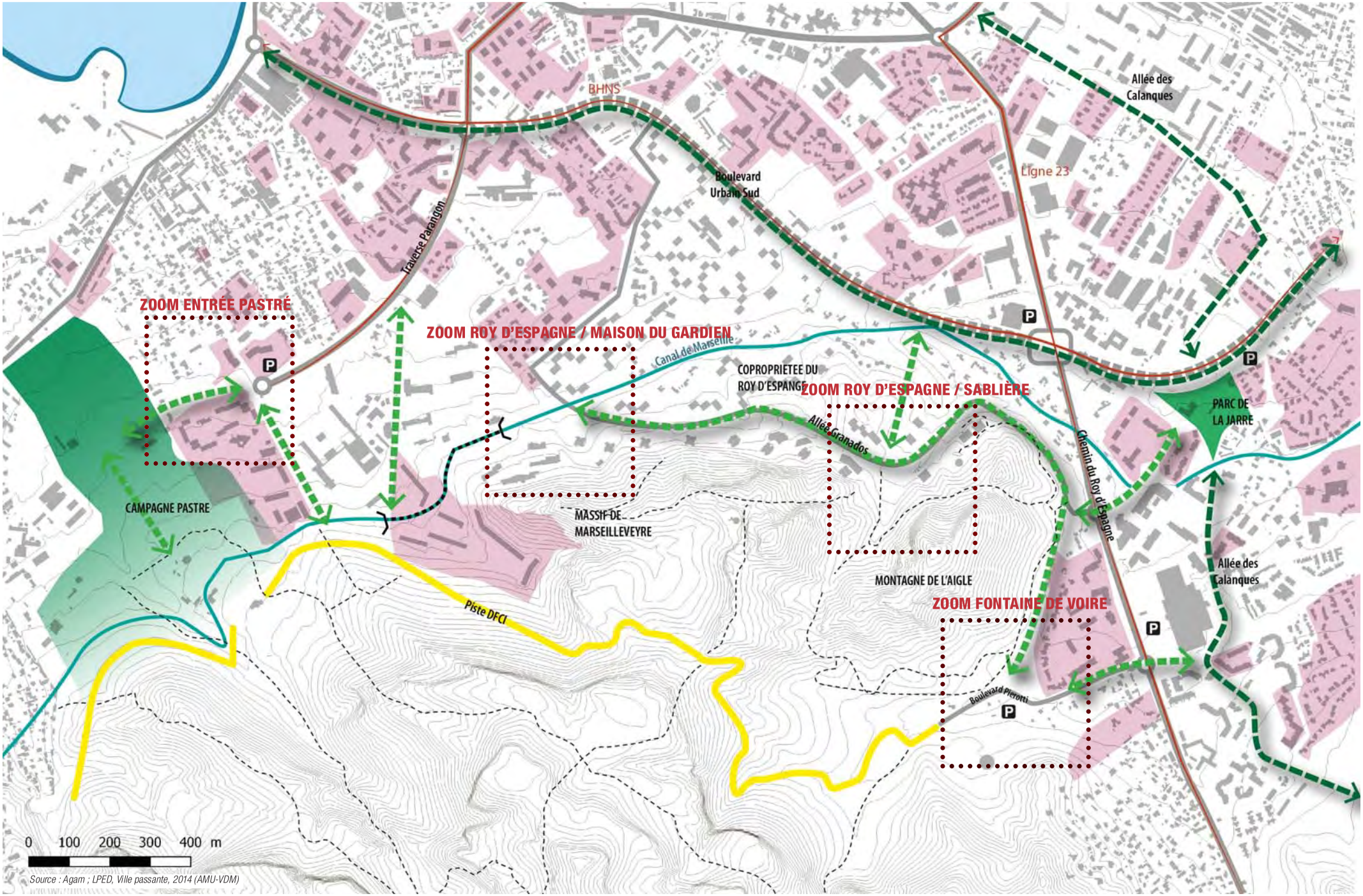

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

ENJEUX PAR PORTE D'ENTRÉE AUX MASSIFS

Restitution des ateliers du 6.12.2016

ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA FONTAINE DE VOIRE / LA JARRE

Situé au bout de l'avenue Pierotti, le site est un espace de plein air à l'image d'un jardin public. Les pratiques sont locales. La bonne desserte du site pourrait être un facteur d'attractivité si une bonne canalisation des flux n'est pas envisagée.

Les orientations spécifiques pour ce secteur

Usages

- Aménager des sentiers pour des promenades courtes d'1 à 2 heures (Fontaine de Voire et point haut de la montagne de l'Aigle).
- Baliser des sentiers pour de la petite randonnée dans le massif.
- Prévoir un espace de pique-nique.
- Maintenir la pratique du VTT et vélo en la déplaçant pour préserver le milieu naturel (zone de remblais ?).
- Permettre la circulation d'attelages (tourisme, services à la population, scolaires).
- Prévoir un espace d'éducation à l'environnement.

Matérialisation de l'accès au Parc national des Calanques

- Conserver le fonctionnement actuel pour éviter une sur-fréquentation et privilégier une transition vers l'espace naturel.
- Conserver la capacité du parking tout en requalifiant les espaces de stationnement.
- Requalifier paysagère du site et de l'espace à proximité du réservoir.
- Fixer la fréquentation sur des espaces qui n'ont pas de valeur écologique mais qui ont une valeur pédagogique (limite entre espace de pratique et espace naturel).

Équipements

- Prévoir un relais information/service (panneau) et une signalétique en fonction des activités de proximité et des départs de randonnée.
- Installer des bancs, toilettes, poubelles, espace d'éducation à l'environnement (préau), support pour attelage.

Plantations

- Améliorer les caractéristiques des paysages des espaces d'accueil avec des plantations à usage comestible, des oliviers et des amandiers.
- Créer un rendez-vous annuel autour de la floraison des amandiers en février.
- Privilégier le pacage d'ovins pour le débroussaillement des espaces.

Continuités avec les espaces urbains alentour

- Requalifier la traversée du chemin du Roy d'Espagne pour faciliter l'accès depuis le quartier de La Cayolle et le parc de la Jarre et l'aménagement des giratoires pour donner une place plus importante aux modes doux et à la végétation (trame verte urbaine).
- Requalifier et sécuriser le chemin du Roy d'Espagne en lui conférant un aspect paysager plus naturel et apaisé.
- Aménager un cheminement Personne à mobilité réduite (PMR) entre le boulevard Pierotti et le Parc du Roy d'Espagne.

Un espace de plein air à l'image d'un jardin public

Requalifier la traversée du chemin du Roy d'Espagne pour faciliter l'accès depuis le quartier de La Cayolle et le parc de la Jarre et l'aménagement des giratoires pour donner une place plus importante aux modes doux et à la végétation (trame verte urbaine).

Repenser l'aménagement des espaces publics en conservant le caractère « désaménager » du boulevard Pierotti : traitement spécifique de la voirie avec stabilisé, coloris, place importante au trottoir. Mieux articuler la liaison avec le quartier de La Cayolle en réaménageant le giratoire et favorisant les modes doux.

Aménager un cheminement PMR entre le boulevard Pierotti et le Parc du Roy d'Espagne.

Requalifier et sécuriser le chemin du Roy d'Espagne en lui conférant un aspect paysager plus naturel et apaisé.

PLAN DIRECTEUR : SECTEUR FONTAINE DE VOIRE / LA JARRE

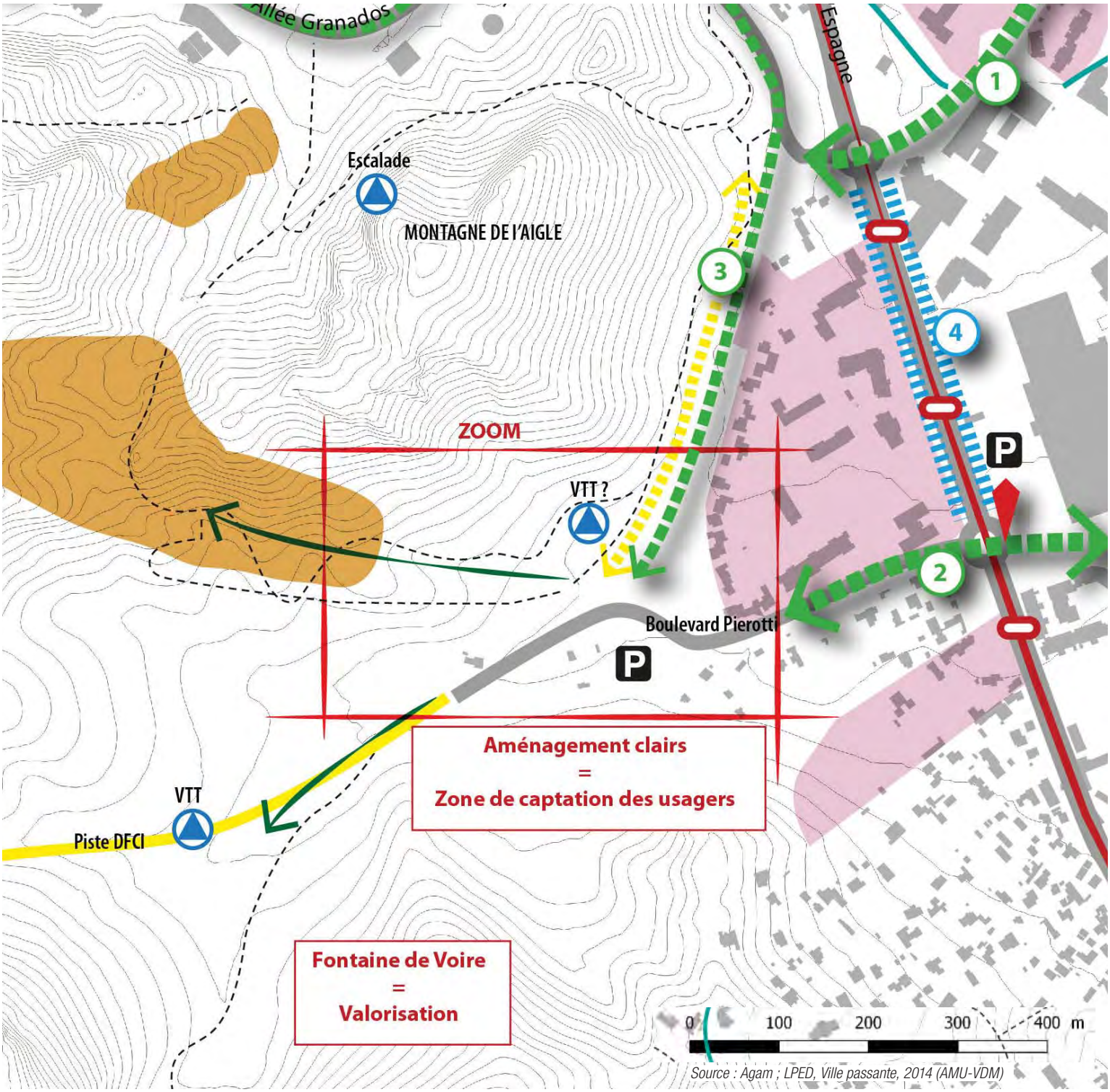

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

- ZONE DE STATIONNEMENT PUBLIC ET/OU A MUTUALISER ?
- SECTEUR D'ATTRACTIVITÉ SPECIFIQUE
- PATRIMOINE REMARQUABLE
- SIGNALÉTIQUE À METTRE EN PLACE
- ARRÊT DE BUS
- CONTINUITÉ PISTE DFCI
- RÉSIDENCE OU ÉQUIPEMENT FERMÉ
- SITE À PRÉSERVER DU PASSAGE / SABLIÈRE

ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA SABLIÈRE DU ROY D'ESPAGNE

Situé à proximité des équipements publics du Parc du Roy d'Espagne (école, équipements sportifs), le site constitue un point d'entrée local (échelle du quartier) dans le massif du Parc national des Calanques. Les espaces étant peu délimités, les différentes pratiques piétinent régulièrement les espaces sensibles comme la sablière.

Les orientations spécifiques pour ce secteur

Valorisation de la richesse écologique du site

- Concilier préservation de la richesse écologique et valorisation (éducation à l'environnement) en s'appuyant sur sa fréquentation et les usages à caractère local et pour les grimpeurs : mise en place de panneaux d'informations sur les spécificités écologiques par exemple.
- Baliser un cheminement permettant d'éviter de pénétrer dans la sablière : déplacement des escaliers, mise en défens de la sablière.
- Gérer les problématiques liées à l'érosion des sols (dont sablière) par l'installation de petits ouvrages (exemple des ganivelles).
- Mettre en défens les terrains soumis au risque mouvement de terrain, en particulier face au risque d'éboulement.

Usages et équipements

- Formaliser un accès pour guider les grimpeurs vers les sites d'escalade (rampe d'accès à aménager).
- Le Conseil Départemental a le projet de refaire des plateformes en pied de falaises et de refaire le sentier. Une concertation avec les grimpeurs est à organiser.
- Marquer précisément les cheminements (balisage, signalisation, pierres sur champ) vers les sentiers et boucles périurbaine.
- Aménager une boucle périurbaine en lien avec le secteur du boulevard Pierotti, le carrefour du futur BUS, le théâtre du Centaure et le parc de la Jarre, la ligne de bus n°23 circulant sur le chemin du Roy d'Espagne.
- S'appuyer sur le cheminement existant sur le rebord de la montagne de l'aigle, et permettant d'éviter de traverser la copropriété du Roy d'Espagne.

Un espace sensible à organiser et protéger

Requalifier la traversée du chemin du Roy d'Espagne pour faciliter l'accès depuis le quartier de La Cayolle et le parc de la Jarre et l'aménagement des giratoires pour donner une place plus importante aux modes doux et à la végétation (trame verte urbaine).

S'appuyer sur la présence du canal de Marseille pour aménager un cheminement pour mode doux (marche, cycle) et l'identifier dans un système de boucles périurbaines.

Aménager un cheminement PMR entre le boulevard Pierotti et le Parc du Roy d'Espagne

Coordonner les interventions entre le Parc national des Calanques et la copropriété du Roy d'Espagne aussi bien sur la gestion des obligations légales de débroussaillement que des usages.

S'interroger sur la pertinence d'identifier un cheminement nord-sud depuis le futur boulevard urbain sud, le canal et le mausolée.

PLAN DIRECTEUR : SECTEUR SABLIÈRE / ROY D'ESPAGNE

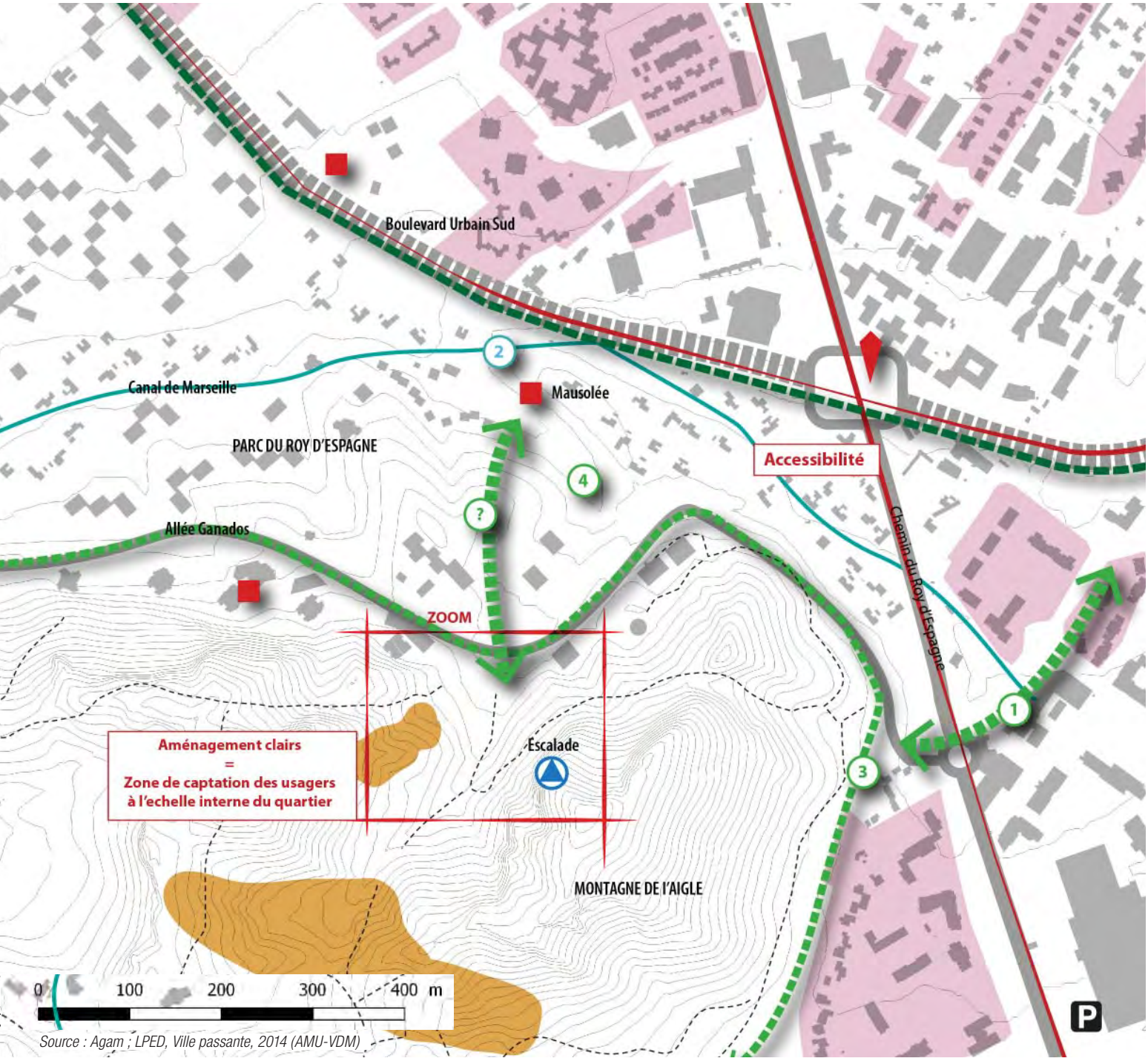

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

SIGNALÉTIQUE À METTRE EN PLACE

SECTEUR D'ATTRACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

PATRIMOINE REMARQUABLE

RÉSIDENCE OU ÉQUIPEMENT FERMÉ

SITE À PRÉSERVER DU PASSAGE / SABLIÈRE

ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA MAISON DU GARDIEN DU ROY D'ESPAGNE

Compris entre l'allée Albéniz à l'est et le prolongement de l'avenue Colonel Reguis à l'ouest, le site marque une transition entre le Parc du Roy d'Espagne, ouvert, et les équipements scolaires et la résidence Marseilleveyre, fermés. Il s'agit d'un espace marginal non entretenu : enclave boisée inscrite en creux topographique au bas du lycée, linéaire du canal de Marseille accompagné de séparation grillagées non continues, de passerelles et passages à rambardes métalliques, de portails fermés mais restant accessible au public.

Les orientations spécifiques pour ce secteur

Plantations et valorisation de la richesse écologique

- Maintenir la dimension paysagère et agro-écologique de cet espace en partenariat avec le lycée des Calanques : régénération des espaces boisés, trame de « jardins comestibles », projet de potager et projet apicole dans le lycée des Calanques.
- Restaurer la biodiversité et gérer les espèces invasives, notamment sur l'emprise du canal de Marseille.

Accessibilité

- Gérer et organiser le trafic viaire au droit des traverses Parangon et Prat pour faciliter l'accès aux pistes DFCI.
- Maintenir l'ouverture du Parc du Roy d'Espagne et identifier des solutions alternatives aux enclaves et routes en impasse pour maintenir des continuités. A titre d'exemple, il y a une absence de continuité entre le Parc du Roy d'Espagne et cité Marseilleveyre via le canal de Marseille.
- Prévoir un accès depuis le boulevard urbain sud vers le canal de Marseille et le Parc du Roy d'Espagne.

Aménagement

Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne le long du canal en fonction de l'emprise foncière disponible.

- Prévoir l'accès aux personnes à mobilité réduite (PME) pour les circulations le long du canal de Marseille (présence actuelle de seuils et ouvrages de protection).
- Aménager les espaces extérieurs de la cité scolaire en atténuant l'identité visuelle actuelle (grilles).
- Apporter un aménagement qualitatif au site de la maison du gardien pour en faire un outil de continuité vers Pastré.
- Préserver, mettre en valeur et mettre en sécurité le patrimoine culturel fragilisé : structures de murs, continuité linéaire du canal de Marseille et « porche d'accès ».

Éducation à l'environnement - sensibilisation

- S'appuyer sur les acteurs du territoire (lycée Marseilleveyre, lycée des Calanques, Communauté Emmaüs…) pour porter ces projets d'aménagement sur les différents sites : jardins potagers, aménagement paysager…).
- Communiquer et valoriser sur l'histoire de ce site (Parc du Roy d'Espagne, construction du Canal de Marseille, présence de Bastides…).

Valoriser et mettre en sécurité un patrimoine culturel fragilisé

Apporter un aménagement qualitatif au site de la maison du gardienet du patrimoine autour du canal (mur, porche…) pour en faire un outil de continuité vers Pastré.

Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne le long du canal en fonction de l'emprise foncière disponible en y intégrant l'accessibilité aux PMR.

Étudier la possibilité d'une continuité ouverte au public pour faire la jonction entre le canal de Marseille et la traverse Parangon via la voie d'accès au lycée des Calanques.

Signaliser les boucles périurbaines dès en amont depuis le boulevard urbain sud et l'avenue du Corail (voie accueillant un transport en commun).

PLAN DIRECTEUR : SECTEUR MAISON DU GARDIEN / ROY D'ESPAGNE

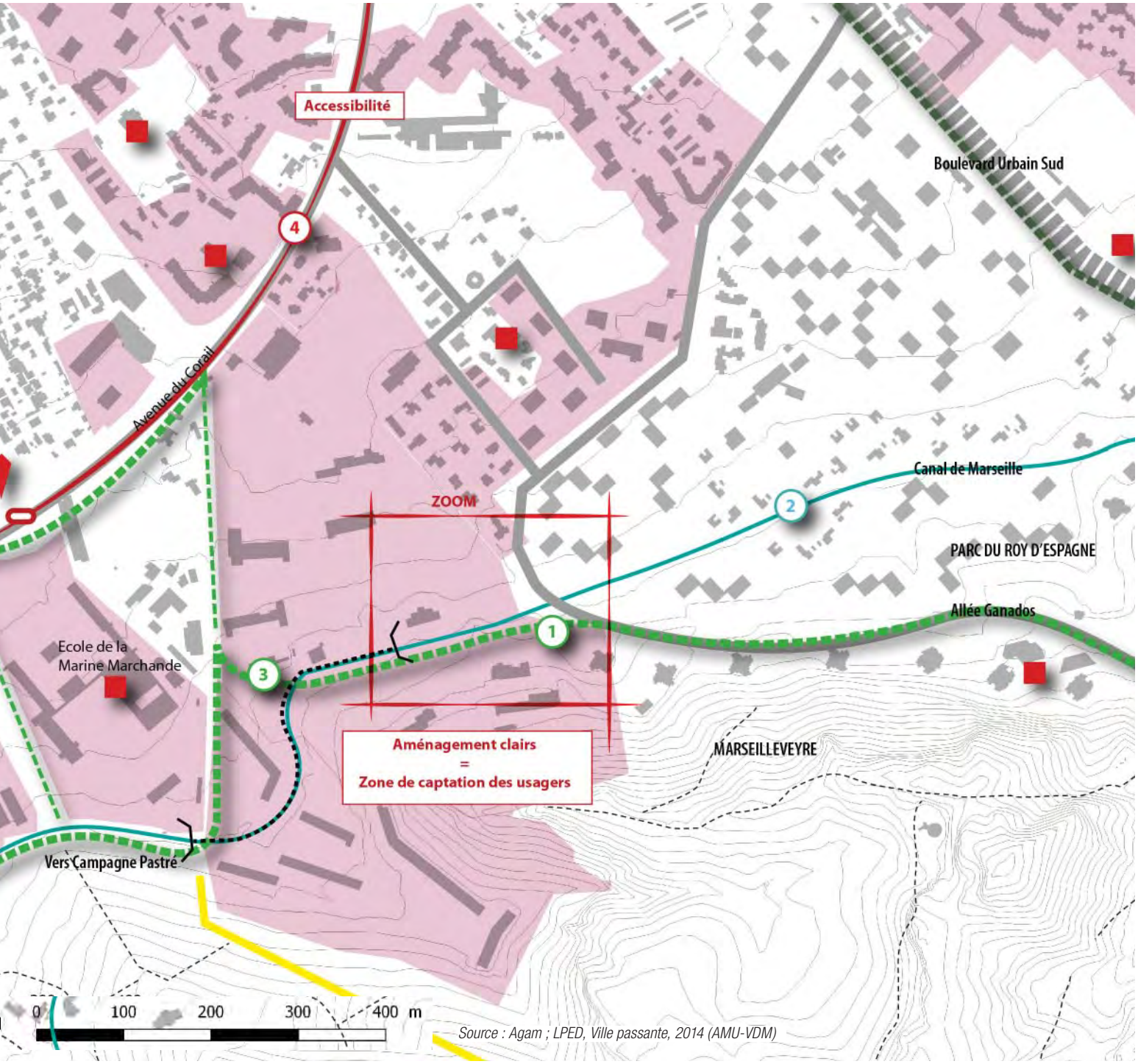

CANAL DE MARSEILLE NON ACCESSIBLE

ARRÊT DE BUS

PATRIMOINE REMARQUABLE

RÉSIDENCE OU ÉQUIPEMENT FERMÉ

ZOOM SUR LE SECTEUR DE L'ENTRÉE DU PARC PASTRÉ

Ce site comprend les espaces naturels du Parc national des Calanques situés entre la résidence Marseilleveyre et la traverse Parangon à l'est, la résidence Sainte-Catherine et la traverse Prat à l'ouest et l'École Nationale Supérieure Maritime au nord. Le Parc Pastré est contigu de ces espaces. Il n'existe pas de continuités piétonnes de cette séquence du canal de Marseille : depuis la traverse Prat, l'accès y est fermé par un portail verrouillé. Le canal traverse la copropriété de Marseilleveyre. Les orientations proposées pour ce secteur intègrent également les enjeux d'accessibilité au Parc Pastré depuis l'avenue Corail.

Les orientations spécifiques pour ce secteur

Accessibilité/stationnement

- Redéfinir une organisation du système de desserte au quartier et de cheminement en tenant compte des voies en impasse (traverse Parangon, Prat), des pistes DFCI et de la saturation des voies.
- Affirmer le Parc Pastré comme porte d'entrée majeure au Parc national des Calanques.
- Identifier dans le système de « boucles périurbaines » un cheminement principal (Avenue Corial et entrée nord-est du Parc Pastré) et des cheminements secondaires (Traverse Prat, Traverse Parangon).
- Améliorer la desserte bus en adaptant les lignes de bus existantes.
- Organiser le stationnement autour du Parc Pastré pour répondre à la saturation depuis la porte d'entrée sud, du fait de la multiplicité des usages.

Paysage

- S'appuyer sur le Parc Pastré en tant qu'équipement central des quartiers Sud pour faire le lien entre le littoral, la ville et les Parc des Calanques tout en intégrant les difficultés de circulation et de stationnement.
- Préserver le couvert végétal du secteur qui participe à la trame verte urbaine.

Articuler préservation des espaces naturels, qualité de vie des riverains et ouverture à la promenade

Améliorer l'accès au Parc Pastré et envisager une seconde entrée principale.

Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne le long du canal en fonction de l'emprise foncière disponible en y intégrant l'accessibilité aux PMR.

Aménager des continuités douces (piétons et cycle) sur l'avenue Corail depuis le boulevard urbain sud et prévoir une signalétique claire d'accès au Parc national des Calanques via le Parc Pastré.

Renforcer la desserte en transport en commun.

PLAN DIRECTEUR : ENTRÉE DU PARC PASTRÉ

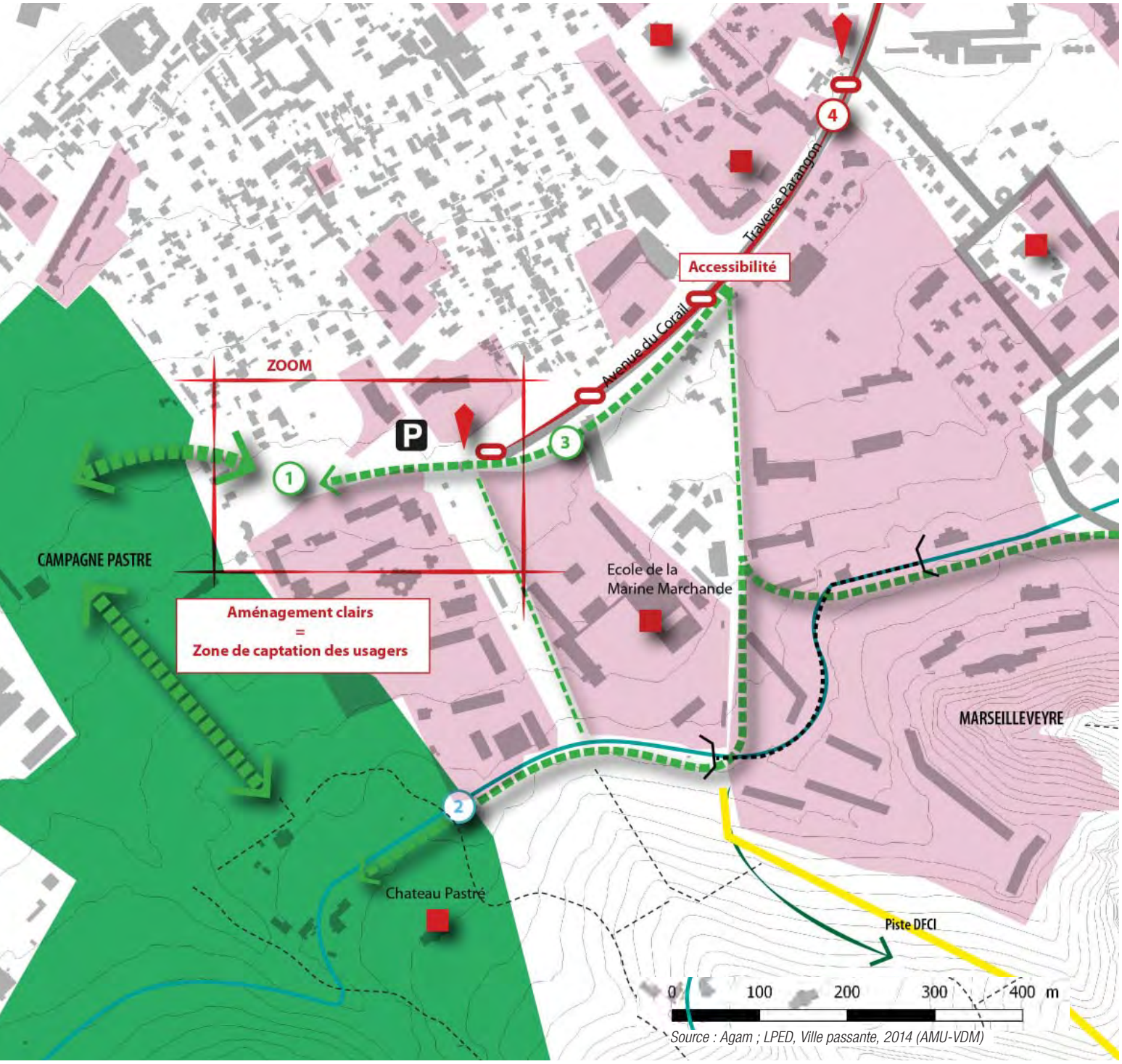

Source : Agam ; LPED, Ville passante, 2014 (AMU-VDM)

ZONE DE STATIONNEMENT PUBLIC / À MUTUALISER ?

ARRÊT DE BUS

PATRIMOINE REMARQUABLE

CANAL DE MARSEILLE NON ACCESSIBLE

SIGNALÉTIQUE À METTRE EN PLACE

RÉSIDENCE OU ÉQUIPEMENT FERMÉ

PRÉCONISATIONS

à l'échelle de chaque porte d'entrée aux massifs

ENTRÉE FONTAINE DE VOIRE, UN SITE DE PROXIMITÉ À GÉRER ET AMÉNAGER

Le boulevard Pierroti, aménager une porte d'entrée secondaire de rayonnement local

Depuis le chemin du Roy d'Espagne, le boulevard Pierroti débouche sur un espace qui concentre du stationnement peu organisé mais aussi un espace vert peu qualitatif support de diverses pratiques. Alors que depuis le chemin du Roy d'Espagne puis le chemin de Sormiou, de nombreux usagers du Parc national des Calanques se dirige vers une des principales portes d'accès au Parc, l'accès depuis le boulevard Pierotti est plus confidentiel. Pourtant, il y est organisé une ballade sonore vers la Fontaine de Voire ainsi que le point de départ d'un sentier de randonnée en direction du massif de Marseilleveyre et le Plateau de l'Homme Mort. Il s'agit également d'un accès pour la pratique du VTT, un espace de rencontre et de jeux pour les habitants du quartier ou encore un espace d'éducation à l'environnement pour les scolaires. Ce point d'entrée est par ailleurs relativement bien connecté au Parc du Roy d'Espagne ainsi qu'aux sites d'escalade de la montagne de l'Aigle.

Ce secteur se compose de deux grands espaces : le secteur en entrée et la prairie, plus reculée à proximité du réservoir.
Au-delà de répondre à un besoin de structuration claire des usages, ce secteur pourrait répondre au besoin d'aménagement d'une porte d'entrée secondaire vers le parc national des Calanque, intégrée à un système de boucles périurbaines en frange de Parc national entre le Parc du Roy d'Espagne et La Cayolle, autour de la montagne de l'Aigle.
Le scénario proposé s'articule autour de plusieurs interventions. Il comprend :

La volonté de mieux définir la zone de captation des usagers par des aménagements clairs

- Un traitement harmonisé des emprises dédiées à la voiture y compris le boulevard Pierotti :

- traitement qualitatif du boulevard Pierotti en intégrant un espace pour les circulations douces (piétons, cycles et PMR) et en utilisant des matériaux (stabilisé par exemple) favorisant une réduction des vitesses ;
- baliser clairement l'espace de stationnement et supprimer le stationnement latéral anarchique. Des options éventuelles de mobilisation foncière, pour

agrandir l'espace de stationnement, existent en limite des maisons ou sur le terrain actuellement utilisé pour de l'éducation canine.
- Prévoir un espace réservé aux attelages.

▸ Une organisation des espaces de manière à différencier les pratiques selon les espaces :
- un espace vert dédié à la rencontre, aux familles, en y prévoyant des infrastructures de type bloc sanitaire, tables de pique-nique et éventuellement un abri (préau) pour les séances d'éducation à l'environnement auprès des scolaires ;
- un espace dédié à la pratique du VTT ;
- l'identification claire d'un chemin accessible aux PMR en direction du Parc du Roy d'Espagne, du Parc de la Jarre et des sites d'escalade de la montagne de l'Aigle ;
- prévoir des panneaux informant sur le fonctionnement du site, sur les sentiers de randonnées et les pratiques autorisées et leur localisation ;
- prévoir une signalisation précise identifiant les sentiers de randonnée et la logique de boucles périurbaines.

▸ La prairie située à proximité du réservoir serait à terme délesté de ces usages vers une évolution naturelle du milieu.

La volonté de définir une transition douce entre des espaces naturels et des espaces «urbains»

▸ Des espaces de transition à paysager et protéger ;
- baliser les marges afin de limiter les piétinements ;
- paysager les marges/espaces de transition dans un esprit naturel ;
- favoriser une harmonisation du traitement des clôtures.

Espace dédié aux familles, aux jeux, pique-nique, etc. en y prévoyant les infrastructures nécessaires d'accueil du public (espace déchet, sanitaires, nettoyage du site, site d'éducation à l'environnement de type préau).

Espace dédié à la pratique du VTT.

Espace dédié aux attelages : points d'attache, point d'eau…

Sites potentiels pour l'agrandissement du parc de stationnement.

Le Boulevard Pierroti, un accès aisé depuis le centre-ville

L'accès au boulevard Pierotti s'effectue depuis le chemin du Roy d'Espagne en provenance de Bonneveine. Cette voie est dimensionnée pour la desserte des zones d'emplois. Si actuellement la desserte en modes doux reste insuffisante, le projet de requalification du chemin du Roy d'Espagne et du chemin de Sormiou intègre des espaces dédiés à la mobilité active. Cette desserte à vocation à s'articuler avec la liaison douce réalisée dans le cadre du projet ANRU « Les Hauts de Mazargues ». A terme, l'objectif est de créer un itinéraire doux depuis les plages du Prado jusqu'au Parc des Calanques via Bonneveine.
A l'échelle d'un quartier résidentiel, ce secteur est assez bien desservi en transport en commun avec deux lignes de bus (22 et 23) reliant le Rond-Point du Prado et sa station de métro à Sormiou. Si la fréquence reste faible pour la desserte en zone estivale de la calanque de Sormiou (3 bus / heure en semaine – 1 bus/heure dimanche et jours fériés pour la ligne 22, une fréquence plus importante sur la ligne 23 en période scolaire) ; à l'échelle de la porte d'entrée secondaire et locale du Boulevard Pierotti, cette fréquence reste raisonnable.
Par ailleurs, le projet du Boulevard Urbain Sud (BUS), reliant La Pointe-Rouge à Saint-Loup en longeant le canal de Marseille, devrait améliorer l'accessibilité de l'ensemble du secteur y compris en transport en commun puisqu'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) y est prévu.
L'accessibilité au Boulevard Pierroti est donc assez aisée, et compte-tenu de son positionnement à

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PORTE D'ENTRÉE : FONTAINE DE VOIRE - OPTION 1

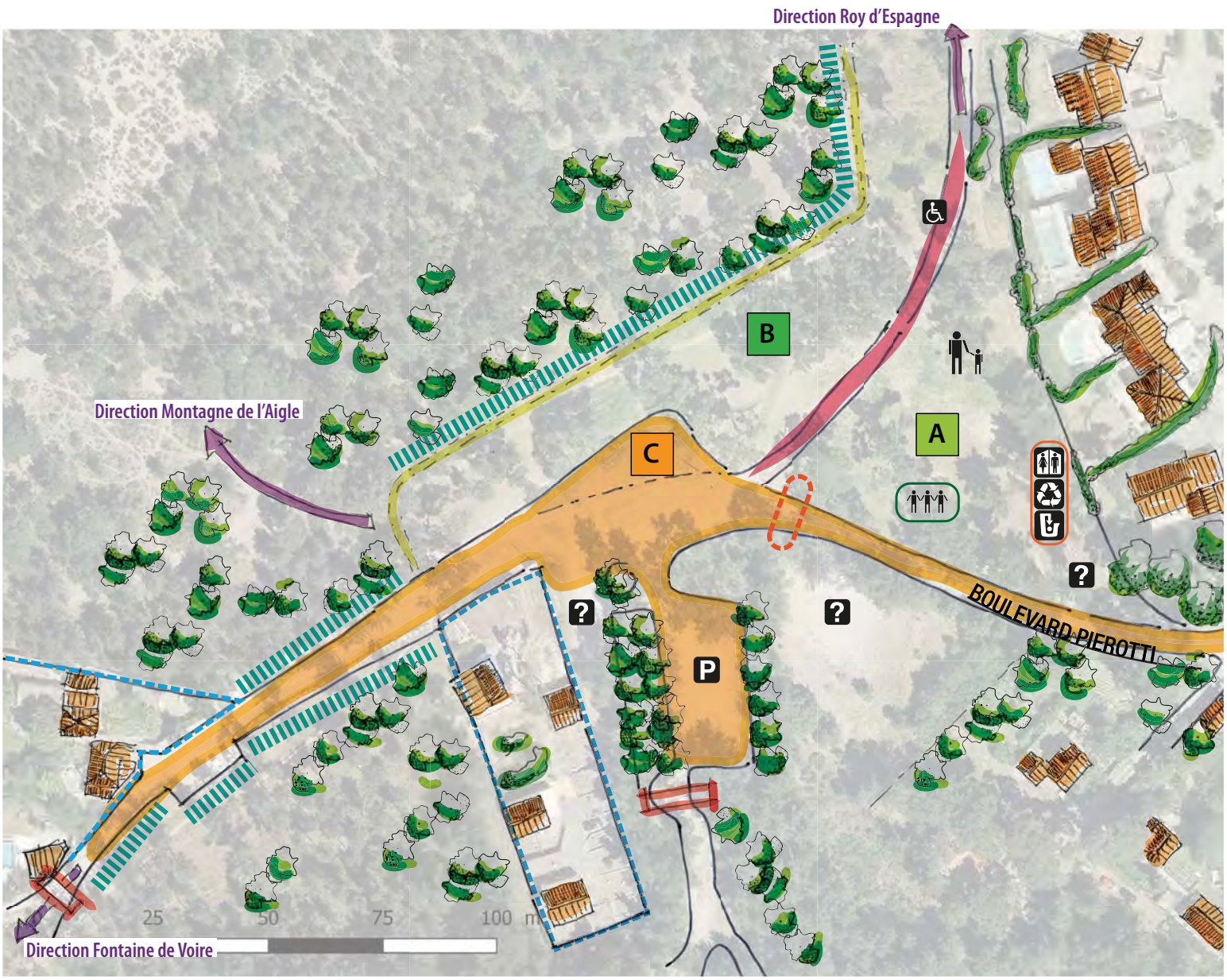

- VOIE D'ACCÈS AU SITE / TRAITEMENT HARMONISÉ
- LIMITE DE CIRCULATION DES VÉHICULES
- ZONE DE STATIONNEMENT PUBLIC CONSERVÉ
- SIGNALÉTIQUE / PANNEAUX D'INFORMATION
- AMÉNAGER LE CHEMIN POUR LES PMR ET CHEVAUX
- BALISAGE / LIMITATION DES PIÉTONNEMENTS
- SITE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- ESPACE À METTRE EN VALEUR / ZONE DE CAPTATION
- ESPACE DÉCHÊTS / SANITAIRE / NETTOYAGE DU SITE
- ESPACE À PAYSAGER DANS UN ESPRIT NATUREL
- TRAITEMENT HARMONISÉ DES CLÔTURES

proximité de la route d'accès à la Calanque de Sormiou, sa desserte devrait encore s'améliorer. Pour répondre à l'ambition de diminuer la place de la voiture, il a été envisagé un second scénario pour l'aménagement du secteur du boulevard Pierroti en supprimant la circulation automobile aux personnes non résidentes. Le secteur de prairie à l'entrée du site est distant de 400 m de l'arrêt de bus.

La volonté de mieux définir la zone de captation des usagers par des aménagements clairs en donnant une place importante aux usagers

Un traitement harmonisé des emprises dédiées à la circulation et aux accès autant vers les habitations existantes qu'en direction des différents sentiers de randonnée.

- Traitement qualitatif du boulevard Pierotti en considérant que seuls les véhicules motorisés des résidents et de secours y seront autorisés. Le revêtement utilisé s'adressera en priorité aux autres modes de circulation (cycles, marche, attelage) et pourra privilégier une faible imperméabilisation du sol.
- Prévoir un espace réservé aux attelages.
- Installer un site spécifique d'éducation à l'environnement (préau, tables, bancs) au droit de l'aire de stationnement actuelle.

Une organisation des espaces de manière à différencier les pratiques selon les espaces :

- Un espace vert dédié à la rencontre, aux familles, en y prévoyant des infrastructures de type bloc sanitaire, tables de piquenique et un parc canin.
- Un espace dédié à la pratique du VTT
- L'identification claire d'un chemin accessible aux PMR en direction du Parc du Roy d'Espagne, du Parc de la Jarre et des sites d'escalade de la montagne de l'Aigle.
- Prévoir des panneaux informant sur le fonctionnement du site, sur les sentiers de randonnées et les pratiques autorisées et leur localisation.
- Prévoir une signalisation précise identifiant les sentiers de randonnée et la logique de boucles périurbaines.

La prairie située à proximité du réservoir serait à terme délestée de ces usages vers une évolution naturelle du milieu.

La volonté de définir une transition douce entre des espaces naturels et des espaces «urbains»

Des espaces de transition à paysager et protéger.

- Baliser les marges afin de limiter les piétinements
- Paysager les marges/espaces de transition dans un esprit naturel.
- Favoriser une harmonisation du traitement des clôtures.

A Espace dédié aux familles, aux jeux, pique¬nique, etc. en y prévoyant les infrastructures nécessaires d'accueil du public (espace déchet, sanitaires, nettoyage du site, un parc canin).

B Espace dédié à la pratique du VTT.

C Espace dédié aux attelages : points d'attache, points d'eau…

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PORTE D'ENTRÉE : FONTAINE DE VOIRE - OPTION 2

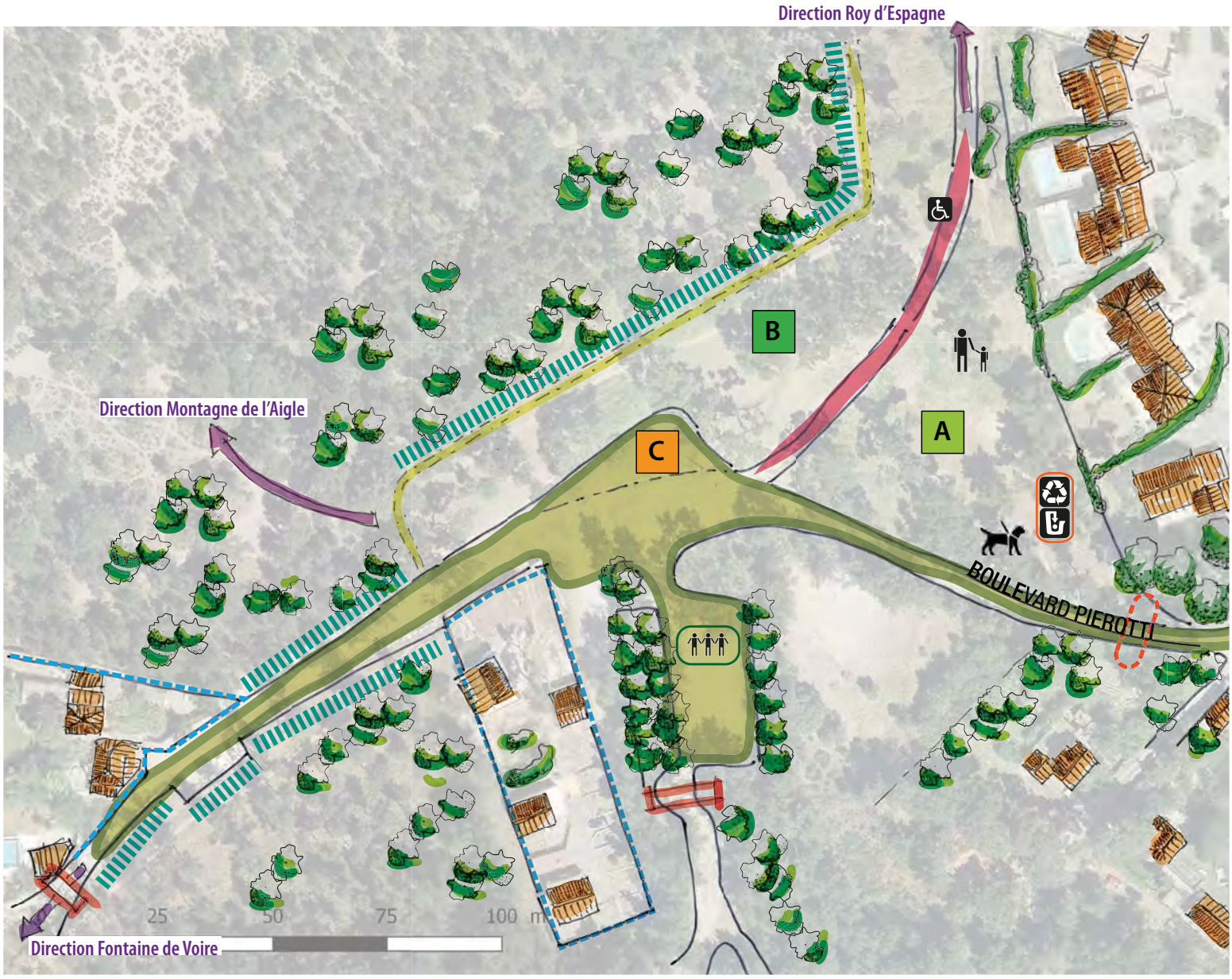

- VOIE D'ACCÈS AU SITE / TRAITEMENT HARMONISÉ
- LIMITE DE CIRCULATION DES VÉHICULES POUR LES RÉSIDENTS
- TRAITEMENT HARMONISÉ DES CLÔTURES
- SIGNALÉTIQUE / PANNEAUX D'INFORMATION
- AMÉNAGER LE CHEMIN POUR LES PMR ET CHEVAUX
- BALISAGE / LIMITATION DES PIÉTONNEMENTS
- SITE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- ESPACE À METTRE EN VALEUR / ZONE DE CAPTATION
- ESPACE DÉCHETS / SANITAIRE / NETTOYAGE DU SITE
- ESPACE À PAYSAGER DANS UN ESPRIT NATUREL
- PARC À CHIENS

LA SABLIÈRE DU ROY D'ESPAGNE, UN SITE AUX CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES PARTICULIÈRES

La sablière du Roy d'Espagne, redonner un esprit naturel au lieu

En arrivant sur la copropriété ouverte du Parc du Roy d'Espagne, entre la tour « l'Andalousie » et la tour « La Navarre », depuis l'allée Granados, un espace, en bas de vallon, ouvert concentre les pratiques de proximité des habitants du quartier : pique-nique, aire de jeux, ballon voire même barbecue et bac à sable dans la sablière. Il s'agit également du point d'accès privilégié vers les sites d'escalade situés juste au-dessus, contre les parois de la montagne de l'Aigle qui surplombe le site.
Pourtant, cet habitat semi-ouvert au sein d'un milieu qui tend à se refermer, couplé à la présence de sablières, abrite une richesse écologique à préserver.
Au-delà de répondre à la nécessité de définir les pratiques autorisées sur cet espace et les reports éventuels, la préservation et la valorisation de la richesse naturelle constitue une priorité. Ce secteur n'a pas vocation à devenir une porte d'entrée du Parc national des Calanques mais constituera un accès local, à l'échelle du quartier pour rejoindre notamment un système de boucle périurbaine, en franges naturelles.

Le scénario proposé s'articule autour de plusieurs interventions. Il comprend :

La volonté de préserver et valoriser le cadre naturel

- La protection de la sablière à l'entrée du site :
- Suppression des escaliers qui sont une invitation à se diriger vers la sablière ;
- Mise en défens de cette sablière : balisage, ganivelles…

- Le maintien du milieu naturel existant voire même son accroissement :
- paysager dans un esprit naturel des limites du milieu ouvert central en intégrant la problématique de la gestion des obligations légales de débroussaillement ;
- baliser les cheminements pour éviter tout piétinement du milieu naturel, en particulier ceux vers le fond de vallon et les sites d'escalade.

- La pose de petits panneaux d'information à caractère pédagogique pour sensibiliser aux enjeux écologiques du site et à la fragilité de ce milieu.

La volonté de canaliser les pratiques et les flux

- Un traitement qualitatif de la voirie et du stationnement :
- rendre visible et accentuer la place des modes doux le long de l'allée Granados (trottoir, piste cyclable…) ;
- maintenir les quelques places de stationnement.

- L'identification de cheminements faisant le lien entre le Parc du Roy d'Espagne et l'espace naturel des Calanques :
- baliser un cheminement permettant de rejoindre un sentier faisant le tour de la montagne de l'Aigle et les sites d'escalade en s'appuyant sur l'existant ;
- privilégier l'accès aux sites d'escalade depuis l'est (chemin du Roy d'Espagne) ;
- envisager la création d'un cheminement qui traverse la Parc du Roy d'Espagne pour rejoindre le canal de Marseille puis le Boulevard Urbain Sud via le mausolée.

- Donner des vocations en fonction des espaces :
- limiter un espace semi-ouvert, aux abords de l'allée Granados, autorisant des activités douces (jeux de ballon, repos…) ;
- afficher clairement l'entrée au site par un panneau d'information, un espace déchets, à proximité de la zone de stationnement. Les aménagements y seront légers et minimalistes ;
- retrouver un gradient végétal entre les espaces aménagés et les milieux naturels.

A Espace semi-ouvert, aux abords de l'allée Granados, autorisant des activités douces (jeux de ballon, repos…), transition entre l'espace humanisé du Parc du Roy d'Espagne et l'espace naturel du cœur du Parc national des Calanques.

B Favoriser le développement du milieu naturel sans intervention humaine tout en veillant au respect des obligations de débroussaillement légales.

C Prévoir un espace minimaliste d'information pour avertir du périmètre du Parc national des Calanques et des enjeux écologiques du site.

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PORTE D'ENTRÉE : SECTEUR SABLIÈRE / ROY D'ESPAGNE

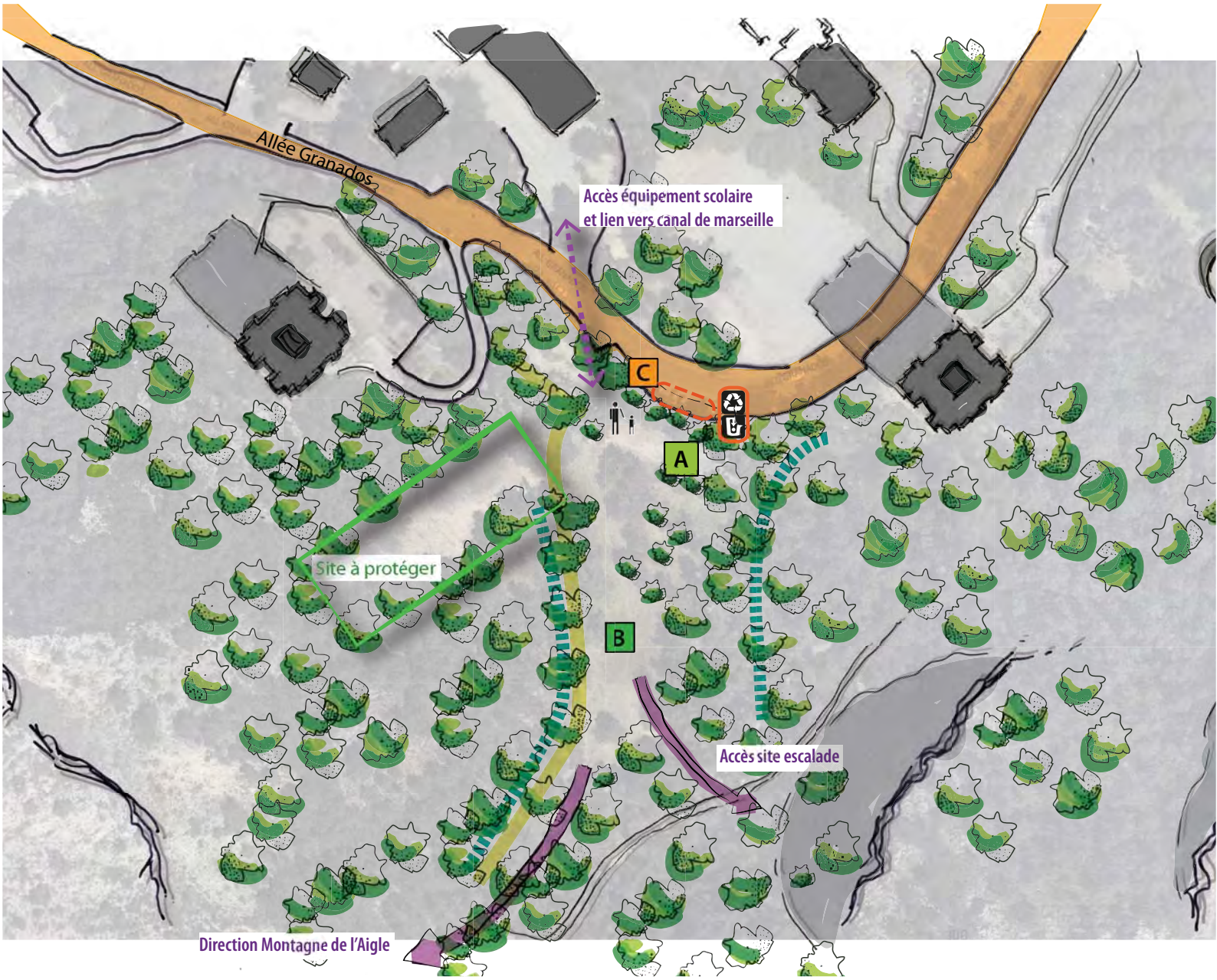

VOIE D'ACCÈS AU SITE / TRAITEMENT HARMONISÉ

SIGANLÉTIQUE / PANNEAUX D'INFORMATION

ESPACE À PAYSAGER DANS UN ESPRIT NATUREL

BALISAGE / LIMITATION DES PIÉTONNEMENTS

ESPACE À METTRE EN VALEUR / ZONE DE CAPTATION

ESPACE DÉCHÊTS

LE SECTEUR DE LA MAISON DU GARDIEN DU ROY D'ESPAGNE, UN SITE À REPENSER

Le canal de Marseille comme support à une continuité douce

En arrivant par l'entrée ouest, la « maison du gardien » veille sur le Parc du Roy d'Espagne. En limite de propriété, cet espace concentre de nombreuses problématiques liées à la non gestion d'espaces marginaux d'une propriété : un espace résiduel de la propriété du collège Marseilleveyre qui sert de dépotoir, un enchevêtrement de dalles, barrières, etc. autour du canal qui soulève des enjeux en matière de sécurité, un muret qui interroge quant à sa vocation initiale non mis en valeur.
Alors que cet espace pourrait constituer le point de liaison, grâce à la présence du canal de Marseille, entre le Parc du Roy d'Espagne en direction du Parc Pastré, il s'avère que ce secteur est repoussoir et pose des problèmes de sécurité.
Au-delà de répondre à la nécessité d'aménager un espace sécure et plus qualitatif, cet espace a vocation à servir de point d'appui pour l'aménagement d'une continuité douce en s'appuyant sur la présence du canal de Marseille.

Le scénario proposé s'articule autour de plusieurs interventions. Il comprend :

La volonté de maintenir une continuité le long du canal de Marseille.

- Identifier plus clairement le passage du canal de Marseille, son rôle historique, etc. (panneaux d'information).
- Aménager un espace de circulation le long ou au-dessus du canal.
- Mettre en sécurité et assurer une liaison facile au droit du canal de Marseille entre la copropriété du Roy d'Espagne et la propriété du lycée des Calanques.
- Apporter une dimension paysagère en limite du canal, entre le lycée des calanques et la cité scolaire Marseilleveyre.

Redonner une vocation à la maison du gardien et les espaces adjacents.

- Apporter un traitement qualitatif (paysager, entretien, propreté) des terrains ceinturant la maison du gardien ;
- S'appuyer sur le canal de Marseille pour s'assurer d'une continuité entre le Parc du Roy d'Espagne et la Parc Pastré en aménageant un cheminement doux selon les disponibilités foncières ;
- Aménager un espace de rencontre en lien avec la maison du gardien : terrasse, espace sanitaire/déchets/nettoyage.

A — Aménager un espace de rencontre en lien avec la maison du gardien : terrasse, espace sanitaire/déchets/nettoyage.

B — Favoriser les continuités douces le long du canal en ayant une réflexion d'intégration du parcours

C — Mettre en sécurité et paysager le secteur compris entre le canal de Marseille, la limite du collège de Marseilleveyre et la maison du gardien.

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PORTE D'ENTRÉE : MAISON DU GARDIEN / ROY D'ESPAGNE

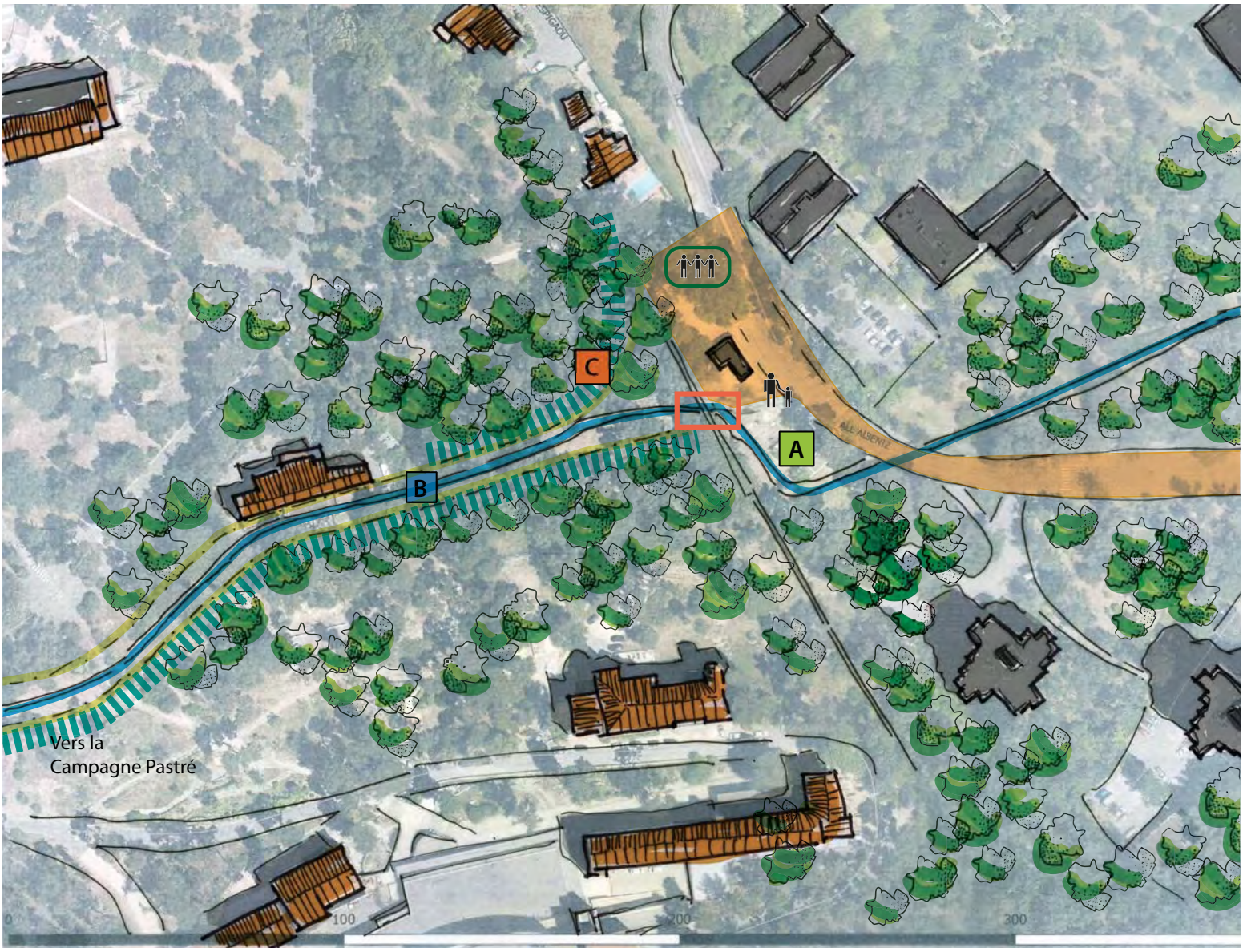

VOIE D'ACCÈS AU SITE / TRAITEMENT HARMONISÉ

ESPACE À VALORISER / PORTE À OUVRIR

ESPACE À PAYSAGER DANS UN ESPRIT NATUREL

BALISAGE / LIMITATION DES PIÉTONNEMENTS

SITE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

ESPACE À METTRE EN VALEUR / ZONE DE CAPTATION

LE SECTEUR DE LA SECONDE ENTRÉE DU PARC PASTRÉ, UN PARC PUBLIC À AMÉNAGER

Le Parc Pastré constitue un important générateur de déplacements sur le secteur, à l'origine de pratiques de stationnement qui contraignent le fonctionnement circulatoire, en l'absence d'espace de stationnement dédié. Aujourd'hui la majorité des entrées dans le parc s'effectue par l'entrée principale sur l'avenue de la Madrague de Montredon. Une entrée confidentielle existe côté nord-est. Elle est aujourd'hui informelle (faible visibilité, traversée d'un espace vert non valorisé, absence de signalisation, d'information et de cheminement officiel) et donc très peu utilisée. Cette entrée est connectée au futur Boulevard Urbain Sud, aux traverses Prat et Parangon qui permettent un accès au canal de Marseille.
Au-delà de répondre aux dysfonctionnements identifiés sur l'accessibilité au secteur de la Pointe-Rouge (cf : étude Agam), ce secteur pourrait répondre au besoin d'aménagement d'une porte d'entrée visible vers le Parc national des Calanques, intégrée à un système de boucles périurbaines en frange de Parc national entre Pastré, le Parc du Roy d'Espagne et La Cayolle, via le canal de Marseille.

Le scénario proposé s'articule autour de plusieurs interventions complémentaires, à mener en parallèle. Il comprend :

L'amélioration de l'accès nord-est au Parc Pastré

- Aménagement d'une seconde entrée officielle du Parc Pastré, clairement identifiable et jalonnée depuis le Boulevard Urbain Sud (B.U.S) et l'Avenue Pierre Mendès France :
  - Aménagement d'une voie verte sur la première section de la voie Pastré (entre la fin de l'avenue du Corail et l'entrée confidentielle du Parc Pastré) ;
  - Aménagement d'un cheminement piéton qualitatif et sécurisé depuis le terminus de la ligne 45 pour l'accès à la voie verte en projet ;
  - Création d'une nouvelle offre de stationnement à proximité de l'entrée du Parc.

- Renforcement de la ligne 45 (adaptation de l'offre en période estivale et de loisirs), et potentiellement, aménagement d'une voie dédiée aux modes alternatifs (bus, piétons, vélos, pompiers) sur tout le linéaire de la voie Pastré entre la fin de l'avenue du Corail et l'avenue de Montredon (entrée principale du Parc).

- Aménagement d'un parking en entrée de la voie verte, en lien avec l'aménagement d'un nouvel espace de loisirs.

Aménagement d'une deuxième entrée du Parc

- Suppression de l'espace de stationnement actuel (non organisé).
- Information et signalisation de l'entrée depuis le terminus de la 45.
- Suppression du dispositif de restriction d'accès
- Stationnement vélo.
- Aménagement d'un espace de loisirs attenant (aire de jeux pour enfants, aménagement d'un terrain de boules).
- Création d'un espace d'accueil et d'information : site d'éducation à l'environnement, sanitaires, information sur le Parc national des Calanques et les boucles périurbaines.

Aménagement d'une deuxième entrée du Parc.

Aménagement d'une voie dédiée aux modes alternatifs (bus, piétons, vélos, pompiers) sur tout le linéaire de la voie Pastré entre la fin de l'avenue du Corail et l'avenue de Montredon (entrée principale du Parc).

PRÉCONISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA PORTE D'ENTRÉE : SECONDE ENTRÉE DU PARC PASTRÉ

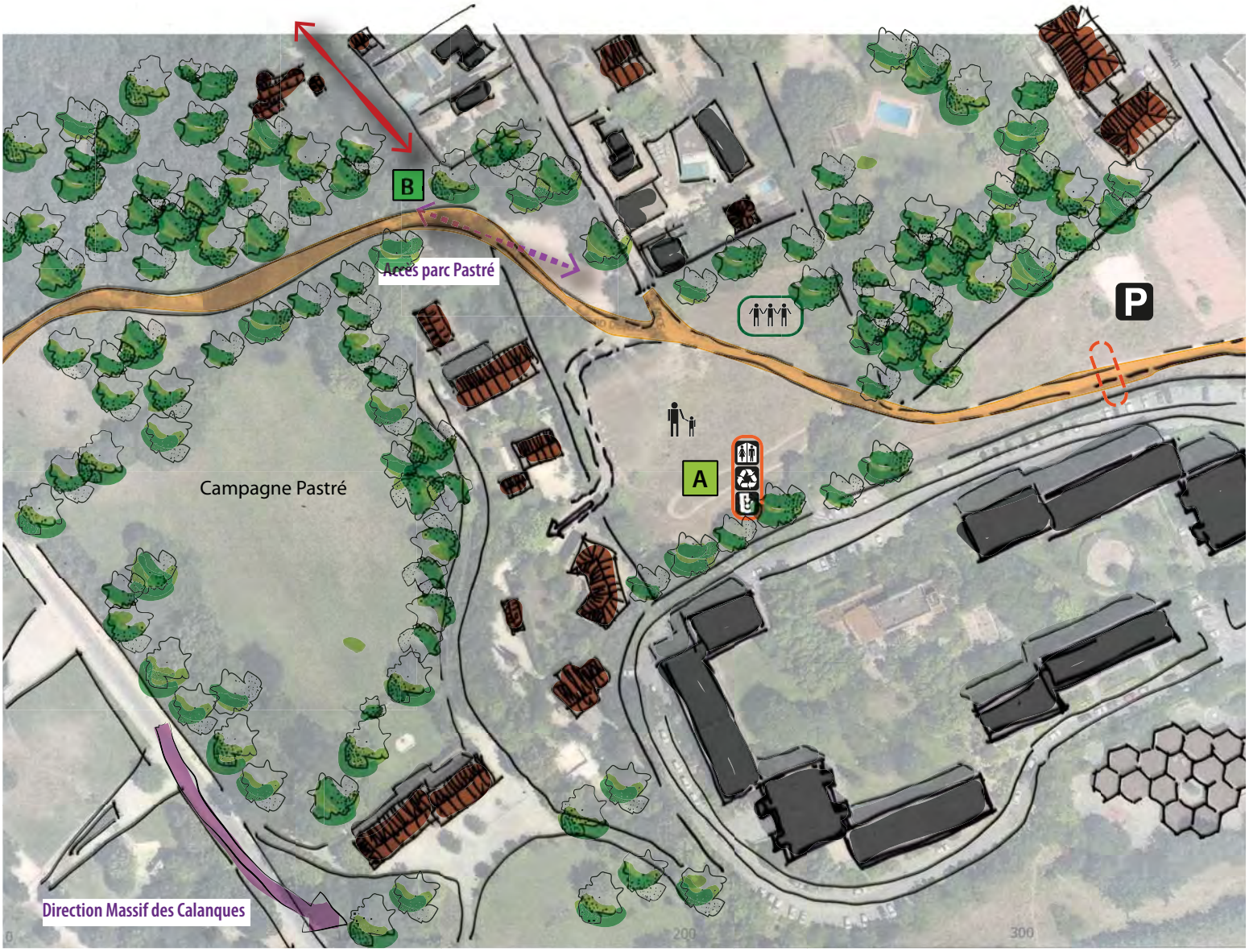

VOIE D'ACCÈS AU SITE / TRAITEMENT HARMONISÉ

ZONE DE STATIONNEMENT PUBLIC CONSERVÉ

SIGNALÉTIQUE / PANNEAUX D'INFORMATION

SITE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

ESPACE À METTRE EN VALEUR / ZONE DE CAPTATION

ESPACE DÉCHETS / SANITAIRE / NETTOYAGE DU SITE

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
04 88 91 92 90 04 88 91 92 65 agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter